

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

JANVIER 2019

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

CABINET DU PREFET	3
Arrêté n° 18-698 du 17 décembre 2018 portant nomination d'un maire adjoint honoraire - LES LOGES-MARCHIS.....	3
Arrêté n° 18-691 du 18 décembre 2018 portant attribution de la médaille d'honneur du Travail - Promotion du 1er janvier 2019.....	3
Arrêté n° 19-003 du 2 janvier 2019 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral portant attribution de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale - Promotion du 1er janvier 2019.....	13
Arrêté du 14 janvier 2019 portant renouvellement d'agrément d'un organisme chargé de la formation spécifique des conducteurs responsables d'infractions - VALOGNES.....	13
Arrêté du 14 janvier 2019 portant agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière - AVRANCHES.....	13
Arrêté du 22 janvier 2019 instaurant un périmètre de protection aux abords de la commune du Mont-Saint-Michel.....	13
Arrêté préfectoral n° 02-2019 du 29 janvier 2019 portant révision du plan particulier d'intervention du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de FLAMANVILLE.....	14
SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG	14
Arrêté n° 18-71 du 2 janvier 2019 portant modification de l'arrêté n° 18-66 du 27 décembre 2018 créant la commune nouvelle de SAINTE-MERE-ÉGLISE.....	14
Arrêté n° 18-72 du 2 janvier 2019 portant modification de l'arrêté du 20 décembre 2018 créant la commune nouvelle de PORT-BAIL-SUR-MER.....	15
SOUS-PREFECTURE DE COUTANCES	15
Arrêté n° 22-18-ASJ du 3 janvier 2019 portant modification de l'arrêté n° 17-18-ASJ du 26 décembre 2018 créant la commune nouvelle de SAINTE-SAUVEUR-VILLAGES.....	15
SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	15
Arrêté n° 2019-08 du 10 janvier 2019 portant approbation du cinquième plan de gestion de la réserve naturelle nationale de la mare de VAUVILLE pour la période 2018-2027.....	15
Arrêté du 11 janvier 2019 portant classement de l'office de tourisme de la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo.....	16
Arrêté n° 18-266-GH du 18 janvier 2019 autorisant la S.C.A. ISIGNY SAINTE-MERE à exploiter une unité de production d'eau au contact direct de la denrée alimentaire finale sur le site industriel de Sainte Mère Eglise (commune déléguée de CHEF DU PONT).....	16
Arrêté n° 18-267-GH du 18 janvier 2019 autorisant la S.A.S. MONT BLANC à exploiter une unité de production d'eau à des fins de contact de produits alimentaires sur le site industriel de la commune de Sainte Mère Eglise (commune déléguée de CHEF DU PONT) et à déroger à la limite de qualité fixée pour le paramètre bore).....	17
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE	18
Arrêté du 25 janvier 2019 portant autorisation d'ouverture de l'épreuve théorique pour l'obtention du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins.....	18
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	18
PAE FPSC : Certification du 12 novembre 2018 à 12 h 30 au 88 Boulevard maritime - TOURLAVILLE - Cherbourg-En-Cotentin (arrêté PAEFPSC/2018/02 du 5 novembre 2018).....	18
PAE FPSC : Certification du 12 novembre 2018 à 11 h 30 au 88 Boulevard maritime - TOURLAVILLE - Cherbourg-en-Cotentin (arrêté PAEFPSC/2018/02 du 5 novembre 2018).....	18
Campagne d'ouverture de 12 places de CADA dans le département de la Manche signé le 28 janvier 2019.....	18
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	18
Barèmes d'indemnisation des dégâts de gibier sur le maïs, et les dates limites de récolte, arrêtés le 6 décembre 2018.....	18
Arrêté n° 2018-DDTM-SE-2239 du 20 décembre 2018 protégeant des formations linéaires boisées sur le territoire de SARTILLY BAIE BOCAGE, BACILLY et LE GRIPPON.....	20
Arrêté n° DDTM-SADT-2018-07 du 21 décembre 2018 portant abrogation de la carte communale de SAINT-AUBIN-DES-PREAUX.....	20
Arrêté n° 2019-0002-DDTM/SE du 16 janvier 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral 2018-DDTM-SE-0003 du 15 janvier 2018 modifiant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2500110 « Vallée de la SEE ».....	20
Arrêté n° 2019-0003-DDTM/SE du 16 janvier 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral 2017-DDTM-SE-2088 du 27 septembre 2017 modifiant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2500113 « Bassin de l'AIROU ».....	20
Arrêté préfectoral n° 2019-DDTM-SE-0007 du 17 janvier 2019 portant agrément n° 50-2019-001 de M. MALLET Eric pour la réalisation des vidanges des installations d'assainissement non collectif.....	21
DIVERS	22
DDFIP - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES.....	23
Arrêté du 29 janvier 2019 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services du centre des finances publiques de GRANVILLE.....	23
DIRECCTE - DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE.....	23
Récépissé de déclaration du 18 janvier 2019 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP492225735 du 18 janvier 2019 - Mme POUPART.....	23
Récépissé de déclaration du 21 janvier 2019 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP809685753 - Mme JOLY.....	23
Récépissé de déclaration modificative du 28 janvier 2019 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP478025943 - M. ADAM.....	23
DREAL - DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT.....	23
Arrêté n° SRN/UAPPPA/ 2018-01433-051-001 du 23 janvier 2019 autorisant la capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'espèces animales protégées amphibiens Groupe Ornithologique Normand.....	23
INSPECTION DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA POLITIQUE SOCIALE AGRICOLE.....	24
Arrêté du 16 janvier 2019 de composition du comité technique spécial départemental de la Manche.....	24
Arrêté du 23 janvier 2019 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale.....	25
MAISON D'ARRÊT DE CHERBOURG.....	26
Délégation MB/RC/ID/6-2019 du 24 janvier 2019 - liste des personnes habilitées à procéder à un écrou ou une levée d'écrou (Annule et remplace la précédente).....	26
Délégation de signature du 24 janvier 2019 en vertu des dispositions du code de procédure pénale (R.57-6-24 et R.57-7-5) aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :.....	26
TRIBUNAL ADMINISTRATIF.....	28
Décision du 22 janvier 2019 - Regroupement de chambres.....	28
Décision du 22 janvier 2019 portant délégation de signature à Mme BRIEX - 3ème chambre.....	28
Décision du 22 janvier 2019 portant délégation de signature à Mme SAINT-MACARY - 3ème chambre.....	29

Arrêté n° 18-698 du 17 décembre 2018 portant nomination d'un maire adjoint honoraire - LES LOGES-MARCHIS

Art. 1 : Monsieur Roland LIGER, ancien Maire adjoint, est nommé Maire adjoint honoraire de la commune de LES LOGES-MARCHIS.
Signé : Pour le Préfet, le Secrétaire général : M. Fabrice ROSAY



Arrêté n° 18-691 du 18 décembre 2018 portant attribution de la médaille d'honneur du Travail - Promotion du 1er janvier 2019

Art. 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

M. ADAM Dominique - Ouvrier d'usine, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à CAVIGNY
M. ALLIX Nicolas - Ouvrier dépoteur, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à LINGREVILLE
M. ALLIX Wilfrid - Électromécanicien, REEL AGENCE NORD OUEST, BEAUMONT-HAGUE demeurant à SURTAINVILLE
Mme AMAND Fabienne - Hôtesse de caisse, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à SOURDEVAL
M. AMIARD Jérôme - Opérateur centrale, COLAS IDF NORMANDIE, GIBERVILLE demeurant à CARANTILLY
M. ANCELIN Yves - Technicien de maintenance, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. ANQUETIL Mickael - Opérateur, EUROVIA BASSE NORMANDIE, GRANVILLE demeurant à LA BLOUTIERE
Mme AUBERT Sandrine - Hôtesse de caisse, MARKET PERIERS, PERIERS demeurant à GORGES
Mme AUBERT Chrystelle - Assistante d'exploitation, FLORETTE FRANCE GMS S.A.S., LESSAY demeurant à COUTANCES
M. AUGUÉ Dany - Charcutier, SAS CHARCUTERIE LEFORGEAIS, SAINT-LAURENT-DE-CUVES demeurant à LE GRAND-CELLAND
M. AUMONT Mickaël - Technicien atelier maintenance, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à FLEURY
Mme AUVRAY Florence - Référent technique PF, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. BADDELY Sébastien - Attaché commercial, MNH Mutuelle Nationale des Hospitaliers, AMILLY demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
Mme BAUDET Sarah - Lingère, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à SAINT-PLANCHERS
M. BAVINCKHOVE Frédéric - Responsable management des opérations, DCNS Cherbourg, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à BEAUMONT-HAGUE
Mme BAZIN Christel - Aide-soignante, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à DONVILLE-LES-BAINS
Mme BAZIRE Nathalie - Technicien CPAM, CPAM MANCHE, SAINT-LO demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme BAZIRE Véronique - Assistante soin vétérinaire, CLINIQUE VETERINAIRE DE LA SIENNE, GAVRAY demeurant à TRELLEY
M. BELLIARD Régis - salarié, ACOME, MORTAIN demeurant à ROMAGNY
M. BERRANGER Antoine - Travailleur ESAT, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
Mme BERTRAND NICOLLE Catherine - Câbleuse, APPLICATIONS ELECTRONIQUES NORMANDES, SOURDEVAL demeurant à SOURDEVAL
M. BERTRAND Richard - Soudeur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE
M. BEUZIT Christian - Responsable magasin de production, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à AGNEAUX
Mme BION Katy - Conseillère en séjours, OFFICE DU TOURISME GRANVILLE, GRANVILLE demeurant à SARTILLY BAIE BOCAGE
M. BLIN Jérôme - Technicien station, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
M. BLIN Laurent - Monteur, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à FLEURY
M. BONNEMAIN Alexandre - Chaudronnier soudeur, ROBATEL INDUSTRIE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme BOUCAULT Christelle - Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
Mme BREGEAUX Sophie - Référent technique vérification, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à DUCEY LES CHERIS
M. BREGIS Philippe - Chef d'atelier, PLASTIMETAL, SAINT-POIS demeurant à LE GRAND-CELLAND
M. BRIARD Samuel - Conseiller retraite, CARSAT NORMANDIE, ROUEN demeurant à MOYON
Mme BRIEN Evelyne - Employée qualification restauration, Sodexo Entreprises, SAINT-MEDARD-EN-JALLES demeurant à GREVILLE-HAGUE
M. BRIERE Sébastien - Responsable de clientèle avec agent mandataire, AXA FRANCE IARD/VE, NANTERRE demeurant à LA HAYE-PESNEL
Mme BRUNET Catherine - Technicien principal administration, FRAMATOME, CHALON-SUR-SAONE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. BURNEL Guillaume - Agent de production, CCIT Ouest Normandie, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à VICQ SUR MER
M. BURNEL Mathieu - Opérateur de production, ACOME, MORTAIN demeurant à MORTAIN
Mme CANDON Nadège - Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à PRECEY
Mme CANUEL Martine - Aide-soignante, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à BEUZEVILLE-LA-BASTILLE
M. CAPELLE Alexandre - Technicien bureau d'études, ACOME, MORTAIN demeurant à VIREY
M. CARRU William - Technicien Décontamineur, NUZIA PROCESS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à SIOUVILLE-HAGUE
M. CERVELLE Samuel - Magasinier, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-ROMPHAIRE
Mme CHANTEUR Joëlle - Chef de service ressources humaines, MANCHE HABITAT, SAINT-LO demeurant à PONT-HEBERT
M. CHAPON Marc - Soudeur, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
M. CHAPON Noël - Chauffeur livreur, INITIAL, RENNES demeurant à MOIDREY
Mme CHATEL Rose-Line - Employée principale de rayon, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SARTILLY
M. CHAUSSIERE Philippe - Opérateur monteur, PLASTIMETAL, SAINT-POIS demeurant à BRECEY
Mme CHMIEL Marie-Hélène - Responsable Contrôle des coûts, AREVA TEMIS, LA HAGUE demeurant à BEAUMONT-HAGUE
M. CLOUARD Gilbert - Ouvrier, Centre Guillaume Postel, BARENTON demeurant à PARIGNY
M. COCHET Jérôme - Responsable d'équipe, LA NORMANDISE, VIRE-NORMANDIE demeurant à SAINT-LO
M. COLIGNON Rodolphe - Chargé d'affaires, BNP Paribas Cherbourg, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme COLIN Nathalie - Vendeuse, SAS BITRAKOU, COUTANCES demeurant à BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE
M. COLLIN Fabrice - Responsable administratif et financier, AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX demeurant à PLACY-MONTAIGU
M. COQUOIN Pascal - Chauffeur, WOREX ST LO, SAINT-LO demeurant à NOTRE-DAME-D'ELLE
M. COSQUERIC William - Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE ST LO, SAINT-LO demeurant à CANISY
Mme COTE-COLISSON Christine - Conseillère Pôle Emploi, POLE EMPLOI CAEN, CAEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme COUENNE DIT BOUVERIE Béatrice - Employée de fromagerie, fromagerie du Val de Sienna, GAVRAY demeurant à LA HAYE-PESNEL
Mme COUILLARD Annie - Agent d'entretien, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
M. COURBARON Cyrille - Conducteur façonnage, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à LA HAYE-DU-PUITS
M. COURNEE Sylvain - Pontier appareilleur, SARENS FRANCE, LA HAGUE demeurant à EQUEURDREVILLE
M. COURTOIS Yannick - Agent d'entretien, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
M. DANJOU Patrick - Fraiseur, PLASTIMETAL, SAINT-POIS demeurant à CHERENCE-LE-HERON
M. DATTIN Grégoire - Directeur, LT MANAGEMENT, LAVAL demeurant à AVRANCHES
M. DAUBRY Philippe - Conducteur de ligne suppléant, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
M. DELACOUR Jérôme - Responsable comptabilité client et recouvrement, Assystem Engineering Cherbourg, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme DELAPIERRE Méлина - Agent de Prélèvement, GROUPE SEB MOULINEX, SAINT LO demeurant à SAINT-LO
M. DELAROCHE David - Agent de production industrielle, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à BREHAL
M. DELATELLE Jean-Pierre - Opérateur maintenance VL, BEST DRIVE GRANVILLE, GRANVILLE demeurant à AGON-COUTAINVILLE
M. DEMAUTIS Émile - Maçon coffreur, SAS GROUPE LB TISIN, TRIBEHO demeurant à CARENTAN
Mme DEQUILBECQ Stéphanie - Comptable, SAS FITECO, LAVAL demeurant à BRETTEVILLE EN SAIRE
Mme DESBISSONS Claudie - Gouvernante, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à SARTILLY
M. DESCHAMPS Dominique - Chef de projet, AREVA TEMIS, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. DESCHAMPS Gilles - Conducteur d'engin, SEA, RUEIL-MALMAISON demeurant à BERIGNY
Mme DESDEVISES Charline - Agent de service hospitalier, KORIAN William HARVEY, ST-MARTIN-D'AUBIGNY demeurant à REMILLY/LOZON
M. DESFOUX Régis - Logisticien, ACOME, MORTAIN demeurant à MORTAIN
M. DODARD Hubert - Responsable de fabrication, PLASTIMETAL, SAINT-POIS demeurant à SAINT-POIS
M. DOGUET Pascal - Réceptionnaire, SAS BITRAKOU, COUTANCES demeurant à COUTANCES
Mme DOURNEL Anne-Valérie - Conseillère à l'emploi, Pôle emploi, SAINT-LO demeurant à CARENTAN
M. DROTS Cyrille - Métallier, CTI BAT, AGNEAUX demeurant à SAINT JEAN DE DAYE
M. DROUET Claude - Technicien RD, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à THEREVAL
M. DUBOC Daniel - Tuyauteur, STARTPEOPLE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE
Mme DUBOIS Claire - Câbleuse, APPLICATIONS ELECTRONIQUES NORMANDES, SOURDEVAL demeurant à JUVIGNY-LE-TERTRE
Mme DUBOSQ Laëtitia - Négociatrice, Cabinet Folliot, SAINT-LO demeurant à SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE
M. DUFOUR Médéric - Chauffeur poids lourd, CCIT Ouest Normandie Halle à Marée, GRANVILLE demeurant à SAINT-PLANCHERS
M. DUFOUR Rémi - Téléopérateur, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à LES PIEUX
Mme DUHOMMET Sophie - Collaboratrice comptable, SCE Hamelin -Lecardonnel, ST-MARTIN-DES-CHAMPS demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
M. DUVAL Denis - Opérateur conditionneur, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à MOON-SUR-ELLE
M. ENGUEHARD Sullivan - Employé commercial 1er degré, AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX demeurant à CONDE-SUR-VIRE
Mme EUDE Catherine - Vendeuse à domicile, MAGASINS BLEUS, LE RHEU demeurant à DANGY
M. EUSTACHE Ludovic - Technicien de maintenance, LA NORMANDISE, VIRE-NORMANDIE demeurant à GUILBERVILLE
M. FAUCHON ÉRIC - Monteur, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à ROUFFIGNY
M. FEREY Jean-Luc - Chef d'équipe, REEL AGENCE NORD OUEST, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. FILLEUL Mickaël - Conducteur polyvalent de ligne automatisées, Electropoli Isigny, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à NOTRE-DAME-DU-TOUCHET
M. FLEURY Patrick - Monteur régleur, PLASTIMETAL, SAINT-POIS demeurant à SAINT-POIS
Mme FONTAINE Karine - Assistante qualification, GDS MANCHE, SAINT-LO demeurant à MOYON VILLAGES
Mme FOUCHER Mickaële - Chargée de clientèle, SAUR, LIMONEST demeurant à MEAUTIS
M. FOURMOND Christophe - Technico-commercial, QUAIRON SAS, ST-JACQUES-DE-LA-LANDE demeurant à ST-SENIER-SOUS-AVRANCHES
M. FOURNIER Eddy - Cadre manipulateur en radiothérapie, Radiothérapie Centre de la Baie, AVRANCHES demeurant à DUCEY
M. FURET Vincent - Responsable Pôle compétences, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. GABRIEL Daniel - Électricien, Eiffage Energie Systemes Basse-Normandie, GIBERVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. GAILLARD Stéphane - technicien qualité viande, UNIPORC OUEST, PLERIN demeurant à YQUELON
M. GANDON Ludovic - Chef d'équipe, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
Mme GAUTIER Christelle - Hôtesse de caisse - vendeuse bazar, Uni Service Distribution, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à DUCEY
M. GAUTIER Stéphane - Cariste de chaîne, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
M. GERVAISE Emmanuel - Ouvrier de fabrication, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à LENGRONNE
Mme GIFFAUT Christine - Employée principale de rayon, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SERVON
Mme GODEFROY Ludivine - Conductrice, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à LINGREVILLE
M. GODET Emmanuel - Technicien paramétrage, HARMONIE MUTUELLE CAEN, CAEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. GOSSELIN Laurent - Vendeur, SAS BITRAKOU, COUTANCES demeurant à VAUDRIMESNIL
M. GOUESLAIN Eugène - Technicien contrôles et mesures, NAVAL GROUP, OLLIOULES demeurant à TOURLAVILLE
M. GUERARD Pascal - Chauffeur d'engins, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PERIERS demeurant à PERIERS
Mme GUESDON Nadine - Gestionnaire paie et administration du personnel, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à SARTILLY BAIE BOCAGE
M. GUESNON Pascal - Électromécanicien, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à FRESVILLE
Mme HALLAIS Christèle - Hôtesse d'accueil, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES
Mme HAMONIC Marie- Laure - Technicienne de laboratoire, DYNABIO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à VALOGNES
M. HARDEL Jérôme - Mécanicien régleur, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à PICAUVILLE
M. HARDY Alain - Cariste de chaîne, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
Mme HARDY Chantal - Employée commerciale, CARREFOUR MARKET SAINT LO, SAINT-LO demeurant à SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE
Mme HELLIG Luce - Coordinatrice service client, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à SAINT-FROMOND
M. HELOUIN Emmanuel - Pompiste - Caissier - Agent d'entretien, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à MARTIGNY
M. HENRY Stéphane - Chef de chantier, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme HERBERT Sylvie - Gestionnaire de commandes, PLASTIMETAL, SAINT-POIS demeurant à SAINT-POIS
Mme HERVY Gisèle - Ouvrière, LA NORMANDISE, VIRE-NORMANDIE demeurant à DOMJEAN
Mme HEURTAUX Émilie - Technicienne de laboratoire, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à BRICQUEVILLE-SUR-MER
M. HEURTAUX Xavier - Chef de service commercial, BOUYGUES Travaux Publics, GUYANCOURT demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
M. HINARD Emmanuel - Chef de site, O.T.N.D. ONET TECH.NUCLEAR DECOM, PIERRELATTE demeurant à LE THEIL
M. HINARD Philippe - Opérateur conditionneur, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à AIREL
M. HIRBEC Cyril - Ouvrier d'usine, ACOME, MORTAIN demeurant à JUVIGNY-LE-TERTRE
M. HOREL Yann - Électromécanicien, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
M. HOUSSIN Samuel - Cariste magasinier, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS
M. HULINE Christian - Opérateur, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
M. IZQUIERDO Jean-Jacques - Ingénieur, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme JAMARD Anne - Adjoint chef service location, MANCHE HABITAT, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
Mme JAMES Valérie - Agent de production, SAS CHARCUTERIE LEFORGEAIS, SAINT-LAURENT-DE-CUVES demeurant à SAINT-LAURENT-DE-CUVES
Mme JARRY Brigitte - Technicien conseil, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à SAINTE-CROIX-HAGUE
M. JEANNE Antoine - Magasinier, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
M. JEANNE Christian - Magasinier, MARIE Didier Automobiles SAS, JUVIGNY-LE-TERTRE demeurant à JUVIGNY-LE-TERTRE
M. JEAN Sylvain - Chaudronnier, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à TONNEVILLE
M. JEHAN Philippe - Responsable de chaîne, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES
M. JOHNSON Ian - Tuyauteur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme JOUENNE Cécile - Employée libre-service, AUCHAN, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
Mme JOURDAIN Muriel - Encadrement d'équipe, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à BIVILLE
M. JUIN Stéphane - Agent logistique N2, FONDATION BON SAUVEUR, SAINT-LO demeurant à THEREVAL
Mme JUIN Stéphanie - Aide-soignante, FONDATION BON SAUVEUR, SAINT-LO demeurant à THEREVAL
Mme JUTEAU Fabienne - Déléguée Technico-commerciale, LABORATOIRES INNOTHERA, ARCUEIL demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. LAIR Vincent - Responsable Fabrication, MELISANA PHARMA SAS, MAGNY-LE-DESERT demeurant à MOULINES
M. LAJOIE Jean-Pascal - Agent de logistique, ORANO DS, GIF-SUR-YVETTE demeurant à BENOITVILLE

M. LAMOTTE Franck - Magasinier, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
Mme LANDO-LEVALLOIS Florence - Senior ECCE, KPMG SA - REGION NORMANDIE, HEROUVILLE-ST-CLAIR demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. LANGELIER Philippe - Repousseur, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à PERCY
Mme LAUNAY Céline - Responsable de caisse, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à LA TRINITE
Mme LAUNAY Nelly - Secrétaire Médicale, Radiothérapie Centre de la Baie, AVRANCHES demeurant à TIREPIED
M. LAURENCE Guy - Chauffeur livreur, POMONA Terre Azur, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. LAURENT Patrick - conducteur station traitement, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à LA CHAPELLE-CECELIN
M. LEBARBEY Philippe - Opérateur de production, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à SAINT-FROMOND
Mme LEBELLEY Véronique - Contrôleur de gestion, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à GRANVILLE
Mme LEBIGOT Jacqueline - Technicien courrier, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES
Mme LEMBOUCHER Valérie - Ouvrière, Centre Guillaume Postel, BARENTON demeurant à LE FRESNE-PORET
M. LEBOULCH Christian - Agent de sécurité, SA CASINO DE COUTAINVILLE, AGON-COUTAINVILLE demeurant à AGON-COUTAINVILLE
Mme LEBRETON Agnès - Opératrice de montage, FRANKE FRANCE, CHAMBLY demeurant à LA COLOMBE
M. LEBRETON Jean-François - Préparateur de commande, ACOME, MORTAIN demeurant à BARENTON
M. LECACHEUX Vincent - Chargé de gestion technique, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CARNEVILLE
M. LECHEVALLIER Christophe - Pontier Élingueur, SARENS FRANCE, LA HAGUE demeurant à BEAUMONT-HAGUE
Mme LECLERC Brigitte - Soudreuse, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SURTAINVILLE
M. LECLERC Johann - Adjoint chef de poste, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à SAINT-LO
M. LE COUEDIC Noël - Agent de production, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
M. LE DAIN Hervé - Conducteur de tour, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à TESSY BOCAGE
Mme LEGOUPIL Fabienne - Assistante de gestion, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à LA HAGUE
M. LEGRAND Florence - Auxiliaire de vie sociale, ADMR, SAINT-LO demeurant à LES LOGES-MARCHIS
Mme LEGRET Valérie - Standardiste, SOMENOR MANCHE, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à LE HAM
Mme LEGUELTEL Elisabeth - Technicien supérieur, ASSYSTEM Engineering Cherbourg, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à STE-CROIX-HAGUE
M. LEGUERRIER Franck - Réceptionnaire 1er échelon, SAS SADEF - MR BRICOLAGE, QUERQUEVILLE demeurant à HAUTTEVILLE-BOCAGE
M. LEJEUNE Olivier - Maçon, GROUPE LB, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
M. LEJEUNE Stéphane - Employé d'immeubles, MANCHE HABITAT, SAINT-LO demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. LELAIDIER Philippe - Soudeur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SAINTE-COLOMBE
M. LELAIDIER Raymond - Responsable intégration, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à TEURTHEVILLE-HAGUE
M. LELERRE Daniel - Soudeur, ORANO TEMIS, VALOGNES demeurant à COUVILLE
M. LELEVE David - Conducteur d'engins, EIFFAGE ROUTE OUEST, MONDEVILLE demeurant à CHAULIEU
Mme LEMARCOU Véronique - Aide à domicile, ADMR, SAINT-LO demeurant à GRANDPARIGNY
M. LEMENAND Bruno - Responsable transaction, NEXITY LAMY, PARIS demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme LEMIERE Valérie - Ouvrière en blanchisserie, KALHYGE 1, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SAUSSEMESNIL
Mme LEMOIGNE Stéphanie - Chargé de clientèle particuliers, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL, LAVAL demeurant à CREANCES
Mme LEMOINE Sabrina - Employée de commerce, AUCHAN, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à FONTENAY-SUR-MER
M. LEMONNIER Daniel - Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ROMAGNY
M. LEMONNIER Loïc - Opérateur de matériaux composites, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
M. LEMORTELLEC Yann - Ouvrier d'usine, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à COUDEVILLE-SUR-MER
M. LENSLEY Guillaume - Régleur argenteur, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à BRETTEVILLE-SUR-AY
M. LE PRINCE Cyrille - Radiophysicien, Radiothérapie Centre de la Baie, AVRANCHES demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
Mme LEPRINCE Gwénaëlle - Assistante logistique, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à BRICQUEVILLE/MER
M. LEPROVOST Thierry - Opérateur, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
Mme LEROUET Sonia - Aide-Comptable, AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX demeurant à AGNEAUX
Mme LEROY Anita - Vendeuse poissonnerie, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à FONTENAY
M. LEROY Gilles - Soudeur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à FLAMANVILLE
M. LE SAINT Christian - Vendeur, SAS BITRAKOU, COUTANCES demeurant à COUTANCES
Mme LETELLIER Armelle - Déléguée hospitalière, NOVARTIS PHARMA S.A.S., RUEIL-MALMAISON demeurant à COUTANCES
M. LETOURNEUR Franck - Encadrement d'équipe, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à BRICQUEBEC
M. LETOUSEY Franck - Conducteur d'engins, EUROVIA BASSE NORMANDIE, GRANVILLE demeurant à CERENCES
M. LIBAN Sylvain - Monteur régleur, PLASTIMETAL, SAINT-POIS demeurant à SAINT-POIS
M. LIVET Philippe - Agent de sécurité et Barman, SA CASINO DE CHERBOURG, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. LOYER Pascal - Conducteur de ligne suppléant, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à MILLY
M. LOYER Vincent - Carrossier, MARIE Didier Automobiles SAS, JUVIGNY-LE-TERTRE demeurant à SAINT-BARTHELEMY
Mme MACE Ingrid - Directrice de bureau, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL, LAVAL demeurant à BARNEVILLE-CARTERET
M. MAHLER Stéphane - PDG, SAS Stephidis - Centre Leclerc, AVRANCHES demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
M. MARAIS Régis - Pontier, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à BAUBIGNY
M. MARBAIX Philippe - Dessinateur projeteur, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme MARCASSOLI Nelly - Standardiste, SOMENOR MANCHE, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. MARTIN Cyril - Conducteur niveau 4, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à LINGREVILLE
M. MARTINET Yann - Conducteur de tour, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS
Mme MARTIN Françoise - agent administratif, Centre de Formation d'Apprentis, COUTANCES demeurant à BRICQUEVILLE-SUR-MER
M. MARVIE Romaric - Chargé d'affaires, SARENS FRANCE, LA HAGUE demeurant à PIERREVILLE
M. MARY Gilles - Ingénieur d'essais, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à TEURTHEVILLE-HAGUE
Mme MAZIER Béatrice - Adjoint responsable rayon DPH, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
Mme MILET Christelle - Assistante Logistique, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à BREHAL
Mme MONEHAIE Ghislaine - Chargée de planification logistique, Elvia Printed Circuit Boards, COUTANCES demeurant à LA HAYE-DU-PUITS
Mme MONTAGNE Véronique - Technicienne qualité, AREVA TEMIS - MECACHIMIE, BEAUMONT-HAGUE demeurant à SENOVILLE
Mme NAGELIN Marie - Agent logistique, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à SAINTE-CROIX-HAGUE
M. NECHAR Jacky - Chef d'équipe décontamineur, OTND, BEAUMONT-HAGUE demeurant à TOURLAVILLE
M. NEE Noël - Mouleur - tourneur, FROMAGERIE DU VAL DE SIENNE, GAVRAY demeurant à GAVRAY
M. OMONT Patrick - Technicien de maintenance, NUVIA PROCESS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à TOURLAVILLE
M. PAILLETTE Bruno - Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
Mme PARET Frédérique - Directrice de caisse, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL, LAVAL demeurant à LA HAYE
M. PHILIPPE Benoît - Mouleur - tourneur, FROMAGERIE DU VAL DE SIENNE, GAVRAY demeurant à GAVRAY
Mme PHILIPPE Morgane - Visiteuse médicale, NOVARTIS PHARMA S.A.S., RUEIL-MALMAISON demeurant à BREVILLE-SUR-MER
Mme PIEL Marie - Éducatrice sportive, OC2S, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à REFFUVEILLE

M. PILLEVESSE Jean - Ensacheur, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à TORIGNI-LES-VILLES
Mme PINEL Catherine - Animatrice, OC2S, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
M. PIVAIN Bernard - Animateur prévention, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à BREUVILLE
Mme PLASSAIS Virginie - Patronnière Toiliste, SAS GRANDIS, SAINT-PAIR-SUR-MER demeurant à GRANVILLE
Mme POISSON Sophie - Acheteuse, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. POISSON Stéphane - Opérateur teinture, Tannerie de Périers, SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY demeurant à REMILLY-SUR-LOZON
Mme POMMIER Anne-Marie - Contrôleur de coûts, ORANO Projets SAS, Cherbourg-en-Cotentin demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme POULARD Christine - Equipière Polyvalente, SAS DELTA, COUTANCES demeurant à GRANVILLE
M. QUARANTA Serge - Cadre dirigeant, ENGIE MANAGEMENT COMPANY, PARIS demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. RAMBOUR Bruno - Opérateur maintenance, BEST DRIVE - CONTITRADE FRANCE, ST-LO demeurant à SAINT-EBREMOND-DE-BONFOSSE
Mme RICHARD Isabelle - Chargée de clientèle, MAAF ASSURANCES, NIORT demeurant à BLAINVILLE-SUR-MER
M. ROBICHON Francis - Opérateur monteur, PLASTIMETAL, SAINT-POIS demeurant à SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE
Mme ROBIDAT Sonia - Technicienne de laboratoire, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à MONTVIRON
Mme ROCHER Blandine - Opérateur, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
M. ROGER Yannick - Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à BRECEY
Mme ROSE Monique - Assistante, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à HEAUVILLE
Mme ROSE Stéphanie - Directrice d'agence assurance, MAAF CHAURAY, CHAURAY demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme ROULET Alzine - Assistante magasinier, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à ANNOVILLE
M. ROUMY Cyril - Conducteur d'installation, AREVA NC LA HAGUE, LA HAGUE demeurant à BRICQUEBEC
M. ROUXEL Mickaël - Chargé d'affaires, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme ROYER Magali - Technicienne ordonnancement et approvisionnement, STE des ateliers Louis VUITTON, JUILLEY demeurant à JUILLEY
M. ROZAY Frédéric - Chef de projet, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme RUEL Emmanuelle - Employée, AUCHAN, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme SAGON Christine - Couturière, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme SAUSSAYE Laurence - Agent administratif et comptable, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SIDEVILLE
M. SCELLES Bernard - Conducteur de matériel de collecte, VEOLIA PROPLETE MANCHE, LE HAM demeurant à DIGOSVILLE
M. SCELLES Lionel - Agent de sécurité, AUCHAN, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à TOURLAVILLE
M. SEGA Eddy - Opérateur industriel, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme SEHIER Sophie - Assistante Administrative, KALHYGE 1, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à VALOGNES
Mme SKALEJ Valérie - Secrétaire comptable, ROIS ENCHERES, SAINT-PAIR-SUR-MER demeurant à DONVILLE-LES-BAINS
Mme SOHIER Nicole - Agent blanchisserie, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE
Mme SUBLIN Esther - Agent des services logistiques, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à SAINT-LO
M. TAPIN Dominique - Consoliste, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à AIGAINES-MESNIL-ANGOT
Mme TENCE Carole - Chargé de clientèle particuliers, Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, LAVAL demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
M. TESSON Ludovic - Cuisinier, SA CASINO DE COUTAINVILLE, AGON-COUTAINVILLE demeurant à AGON-COUTAINVILLE
M. THIBAUT Franck - Responsable rayon alimentaire, UNI Service Distribution, St-Hilaire-du-Harcouet demeurant à ST-HILAIRE-DU-HARCOUET
M. THOMAS Johan - Gardien - surveillant, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. THOMAS Patrick - Consoliste, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à SAINT-PELLERIN
M. TOSTAIN Frédéric - Employé de banque, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST demeurant à SAINT-JAMES
Mme VALLÉE Barbara - Déléguée spécialiste, PFIZER, PARIS demeurant à JULLOUVILLE
M. VASSEL Yann - Agent de logistique, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. VILLALARD Didier - Gestionnaire données techniques, AKWEL, CONDE EN NORMANDIE demeurant à LA TRINITE
Mme VILPOIX Virginie - Assistante administrative, NUVIA PROCESS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à MARTINVEST
M. VOISIN Benoît - Agent de maintenance, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à HYENVILLE
M. YON Bruno - Magasinier, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE
M. YVER Patrick - Correspondant logistique, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à OUVILLE

Art. 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

M. ADAM Dominique - Ouvrier d'usine, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à CAVIGNY
M. ALLAIN Pierrick - Ingénieur Projets, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à TREAUVILLE
Mme ALLART Chantal - Hôtesse d'accueil, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à TIREPIED
Mme AMAND Annick - Aide comptable, Uni Service Distribution, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
M. ANCELIN Yves - Technicien de maintenance, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. ARCANGELI Marc - Chargé de travaux, REEL AGENCE NORD OUEST, BEAUMONT-HAGUE demeurant à LE MESNIL-AU-VAL
Mme ARTUR Catherine - Secrétaire, SOS GAZ GROUPE CHAM, COUTANCES demeurant à GRANVILLE
Mme AUDOUARD Jocelyne - Aide soignante, Fondation Bon Sauveur de la Manche, PICAUVILLE demeurant à ST-EBREMOND-DE-BONFOSSE
Mme BAILLARD Isabelle - Collaboratrice comptable, SCE Hamelin-Lecardonnel, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES
Mme BARBEDETTE Caroline - Employée polyvalente, BOLLORE ENERGY COUTANCES, COUTANCES demeurant à COUTANCES
M. BAUDRY Marc - Technicien, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE
Mme BAZIRE Sylvie - Agent d'emballage, FLORETTE FRANCE GMS S.A.S., LESSAY demeurant à BRETTEVILLE-SUR-AY
M. BELAUD Denis - Responsable Bureau d'Études, ROBATEL INDUSTRIE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. BELLAMY Patrice - Verrier, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à MONTFARVILLE
Mme BEQUET Nathalie - préparatrice de commande, CERP ROUEN, SAINT-LO demeurant à SAINT-AMAND
M. BERTIN Jean-Paul - Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI CAEN, CAEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. BERTRAND Richard - Soudeur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE
M. BESNIER Didier - Conducteur polyvalent de ligne automatisées, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à LE MESNIL-OZENNE
M. BEUZIT Christian - Responsable magasin de production, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à AGNEAUX
M. BLOT Thierry - Ouvrier de fabrication, BONNA SABLE SNC, PORTBAIL demeurant à SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT
M. BOISSET Sylvain - gardien surveillant, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, Cherbourg-en-Cotentin demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. BONNEMAIN Alexandre - Chaudronnier soudeur, ROBATEL INDUSTRIE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme BORDET Caroline - Conseillère Pôle Emploi, POLE EMPLOI COUTANCES, COUTANCES demeurant à COUTANCES
Mme BOTTIN Chantal - Gestionnaire de prestations, MUTAME NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
M. BOUCHARD Guy - Opérateur conditionneur, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à SAINT-FROMOND
M. BOUDET Emmanuel - Ouvrier de production, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à QUETTREVILLE/SIENNE
M. BOURDON Michel - Conducteur d'engins, SORAPEL, CERISY-LA-FORET demeurant à LAMBERVILLE
M. BOUROULT Patrick - Cariste de chaîne, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
M. BOUVIER Norbert - Officier Marine Marchande, GRAND PORT MARITIME DE ROUEN, ROUEN demeurant à CARANTILLY
Mme BREMONT Nadine - omptable, Déménagements GOURDELIER, TOURLAVILLE demeurant à QUERQUEVILLE
M. BRIAN Denis - Ouvrier de production, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à GRANVILLE
Mme BRUNET Catherine - Technicien principal administration, FRAMATOME, CHALON-SUR-SAONE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. BUCAILLE Marc - Magasinier, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES

Mme CANIOU Nöella - Employée commerciale 1er degré, AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX demeurant à LA CHAPELLE-EN-JUGER

M. CANIOU Patrick - Magasinier, ACOME, MORTAIN demeurant à SOURDEVAL

M. CARDIN Thierry - Cariste, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE

M. CARREE Loïc - Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT

M. CHAUSSIERE Philippe - Opérateur monteur, PLASTIMETAL, SAINT-POIS demeurant à BRECEY

M. CIROU Sylvain - Fraiseur Industriel, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à TESSY BOCAGE

Mme COLLETTE Nathalie - Ouvrière, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à TERRE ET MARAIS

Mme COSSERON Sylvie - Conseiller Pôle Emploi, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à TOLLEVAST

M. COUELLAN Bruno - Responsable service agricole et process, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à CARENTAN

Mme COUROIS Mickaële - Comptable, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à LINGREVILLE

M. CZERWINSKI Frédéric - Technicien dessinateur, DCNS Cherbourg, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. DANJOU Patrick - Fraiseur, PLASTIMETAL, SAINT-POIS demeurant à CHERENCE-LE-HERON

M. DAVY Didier - Conducteur de travaux, SORAPEL, CERISY-LA-FORET demeurant à SAINT-JEAN-DES-BAISANTS

M. DAVY Raymond - Responsable technique de maintenance, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-BRICE-DE-LANDELLES

Mme DEBEAUPTE Nathalie - Repasseuse, SAS GRANDIS, SAINT-PAIR-SUR-MER demeurant à DONVILLE-LES-BAINS

M. DEHENNOT Emmanuel - Agent de maintenance, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à TOURLAVILLE

Mme DELAFOSSE Patricia - Conseiller de clientèle, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL, LAVAL demeurant à AGNEAUX

Mme DELILLE Véronique - Assistante administrative, Assystem Engineering Cherbourg, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE

M. DEMAUTIS Alain - Ouvrier, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN

Mme DENNEBOUY Agnès - Agent technique, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL, LAVAL demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. DEPERIERS Ismaël - Chef de chantier, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PERIERS demeurant à SAINT-GERMAIN-SUR-AY

Mme DERVILLIERS Gisèle - Collaboratrice comptable, SCE HAMELIN -LECARDONNEL, ST-MARTIN-DES-CHAMPS demeurant à FLEURY

M. DESCHAMPS Dominique - Chef de projet, AREVA TEMIS, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mme DESFEUX Isabelle - Aide comptable, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Mme DOGOW Brigitte - Conseillère Pôle Emploi, POLE EMPLOI CAEN, CAEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. DOGUET Franck - Ouvrier d'usine, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN

M. DOLOUE Joël - Opérateur de production, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO

M. DROUET Claude - Technicien RD, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à THEREVAL

M. DUBOC Daniel - Tuyauteur, STARTPEOPLE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE

Mme DUDOIGT Marie-Christine - Employée d'usine, LA NORMANDISE, VIRE-NORMANDIE demeurant à DOMJEAN

M. DUFOUR Rémi - Téléopérateur, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à LES PIEUX

Mme DUGAST Sylvie - Employée de bureau, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES

M. DUGUEPEROUX Jérôme - Ouvrier qualifié, ACOME, MORTAIN demeurant à LE TEILLEUL

M. DUPONT Emmanuel - ouvrier, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à BRICQUEVILLE-SUR-MER

Mme DUPONT Martine - Gestionnaire santé, HARMONIE MUTUELLE CAEN, CAEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mme DUPUIS Nathalie - Secrétaire-Comptable, BANQUE DE FRANCE ST LO, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO

M. DUVAL Denis - Opérateur conditionneur, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à MOON-SUR-ELLE

M. FERON Yves - Agent de logistique, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à SOTTEVAST

M. FERRAND Eric - Ouvrier, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à BREHAL

M. FEVRIER Éric - Responsable d'affaires, MASSELIN CHERBOURG, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à DIGOSVILLE

M. FILLATRE Laurent - Chargé de mission, TRANSDEV, ISSY-LES-MOULINEAUX demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS

Mme FLAHAUT Maud - Agent d'accueil, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à CONTRIERES

M. FLEURY Patrick - Monteur régleur, PLASTIMETAL, SAINT-POIS demeurant à SAINT-POIS

M. FOLLIOU Sylvain - Dessinateur, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mme FOSSARD Sonia - Logisticienne, ACOME, MORTAIN demeurant à GRAND PARIGNY

M. FOUILLARD Patrick - Agent de Flux, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à SAINT-BRICE-DE-LANDELLES

M. FURET Vincent - Responsable Pôle compétences, Orano Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. GABRIEL Daniel - Électricien, Eiffage Energie Systemes Basse-Normandie, GIBERVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. GAIGNON Bruno - Responsable de la performance industrielle, ACOME, MORTAIN demeurant à DUCEY LES CHERIS

M. GAILLARD Stéphane - technicien qualité viande, UNIPORC OUEST, PLERIN demeurant à YQUELON

Mme GIRARD Sylvie - Thermocolleuse, SAS GRANDIS, SAINT-PAIR-SUR-MER demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER

Mme GOBE Sylvie - Hôtesse d'accueil, PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS, LEVALLOIS-PERRET demeurant à SAINTE-CROIX-HAGUE

Mme GOGO Isabelle - Ouvrière ESAT, APEI CTRE MANCHE, AGNEAUX demeurant à CONDE-SUR-VIRE

M. GOHIN Bruno - Technico-commercial, LEDA SAS, AVON demeurant à DRAGEY-RONTHON

M. GOUDAL Stéphane - Travailleur ESAT, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES

M. GOUESLARD Jean - Conducteur de matériel de collecte, VEOLIA PROPLETE MANCHE, LE HAM demeurant à PERIERS

Mme GOUREMAN Magali - Secrétaire, ASSYSTEM Engineering Cherbourg, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. GRICOURT Franck - Boucher, AUCHAN, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à MONTFARVILLE

Mme GUERIN Anita - Logisticienne, ACOME, MORTAIN demeurant à LE NEUFBOURG

M. GUILLEMETTE Elvis - Homme flux, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE

M. GUILLEMETTE Stéphane - Conducteur Répandeuse, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-FROMOND

Mme GUILLON Nathalie - Manager de magasin, CSF - SAS -, CESSON-SEVIGNE demeurant à PONTORSON

Mme HAMEL Michèle - Responsable administratif et cost control, FRAMATOME SAS, COURBEVOIE demeurant à MARTINAVAST

Mme HAMONIC Marie-Laure - Technicienne de laboratoire, DYNABIO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à VALOGNES

Mme HARDOUIN Marilyne - Technicien courrier, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

M. HINARD Philippe - Opérateur conditionneur, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à AIREL

M. HOUSSIN Hervé - Chef de poste, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CERENCES

M. HOUSSIN Michel - Ouvrier Opérateur Ensacheur, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à GRANVILLE

Mme HULIN Béatrice - Équipière autonome de production, SOGEFI FILTRATION S.A., VIRE NORMANDIE demeurant à COULOUVRAY-BOISBENATRE

M. IZQUIERDO Jean-Jacque - Ingénieur, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mme JACQUETTE Nathalie - Gestionnaire de Paie, KPMG S.A, SAINT-LO demeurant à TESSY-SUR-VIRE

Mme JAMES-ROSE Monique - Assistante, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à HEAUVILLE

M. JEANNE Dominique - Technicien, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mme JEANNE Nathalie - Employée commerciale, MARKET, SAINT-AMAND demeurant à DOMJEAN

Mme JOUET Carinne - Conseillère d'accès aux droits, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mme JOURDAIN DE THIEULLOY Laëtitia - Agent de maîtrise en logistique, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à MORTAIN

Mme JOURDAIN Muriel - Encadrement d'équipe, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à BIVILLE

Mme JUHEL Christine - Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE LES PIEUX, LES PIEUX demeurant à LES PIEUX
M. JUHEL Pascal - Pilote d'installation de Production, ACOME, MORTAIN demeurant à ROMAGNY
Mme KEMMEL Dany - Secrétaire technique, ASSYSTEM Engineering Cherbourg, Cherbourg Octeville demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme LAFONT Pascale - Responsable engagements et technique, Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, LAVAL demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. LAJOIE Jean-Pascal - Agent de logistique, ORANO DS, GIF-SUR-YVETTE demeurant à BENOITVILLE
M. LANIEPCE Jean-Jacques - Peintre, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, Cherbourg-en-Cotentin demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. LAVARDE Jacques - Ouvrier, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN LES MARAIS
Mme LEBARBEY Nicole - Employée qualité, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à MONTMARTIN-EN-GRAIGNES
M. LEBARBEY Philippe - Opérateur de production, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à SAINT-FROMOND
Mme LEBEURRIER Colombe - Responsable RH/comptabilité, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES
Mme LEBIGOT Jacqueline - Technicien courrier, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES
Mme LEBON Nadège - Chef du service finances-comptabilité, MANCHE HABITAT, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
M. LEBOULENGER Dominique - Cadre Administratif, NAVAL GROUP, OLLIOULES demeurant à TONNEVILLE
M. LEBOUTELLER Nicolas - Agent gestion et valorisation des déchets, KMG Ultra Pure Chemicals, SAINT-FROMOND demeurant à RAMPAN
Mme LEBRUMAN Isabelle - Ouvrière d'ESAT, APEI CTRE MANCHE, AGNEAUX demeurant à CONDE-SUR-VIRE
M. LE BRUN Guillaume - Technicien, AREVA NC LA HAGUE, LA HAGUE demeurant à ÉQUEURDREVILLE
M. LEBRUN Pascal - Directeur d'agence bancaire, CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE CARENTAN, CARENTAN demeurant à SAINT-LO
M. LECANU Jean-Yves - Conducteur d'engins, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à PRECORBIN
M. LECHARTIER Pascal - Ouvrier d'ESAT, APEI CTRE MANCHE, AGNEAUX demeurant à SAINT-AMAND
M. LECHEVALIER Étienne - Technicien d'études, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, SAINT HERBLAIN demeurant à ROCHEVILLE
Mme LECHEVALIER Martine - Agent de soins, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à PICAUVILLE
Mme LECHEVALLIER Valérie - Employée commerciale niveau 3, Société des Nouveaux Hypermarchés, ST-LO demeurant à CERISY-LA-FORET
Mme LECLERC Brigitte - Soudeuse, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SURTAINVILLE
M. LECLERC Pascal - Chef d'équipe, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à SAINT-JEAN-DE-DAYE
Mme LECOMPAGNON Annie - Employée principale de rayon, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à MARCEY-LES-GREVES
Mme LECONTE Claire - Assistante paie, SCE HAMELIN -LECARDONNEL, ST-MARTIN-DES-CHAMPS demeurant à SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE
Mme LE COURTOIS Muriel - Vendeuse, ARMAND THIERY, LEVALLOIS PERRET demeurant à EQUEURDREVILLE
Mme LEFRANC-MARTIN Maryline - Comptable, COGEP, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à LA BAZOGE
M. LEFRANC Patrick - Conducteur de machine de fabrication, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
M. LE GALL Jonathan - Conducteur de ligne, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à LONGUEVILLE
Mme LEGENDRE Martine - Chargée de travaux programmés, MANCHE HABITAT, SAINT-LO demeurant à MARIGNY
M. LEJEUNE Olivier - Maçon, GROUPE LB, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
M. LELAIDIER Philippe - Soudeur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SAINTE-COLOMBE
M. LELEVE David - Conducteur d'engins, EIFFAGE ROUTE OUEST, MONDEVILLE demeurant à CHAULIEU
M. LEMAGNEN Hubert - Coffreur, BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST, ROUEN demeurant à VALOGNES
M. LEMARTRIER Ludovic - Électrotechnicien/Chef d'atelier, Port de Cherbourg SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SOTTEVAST
Mme LEMIERE Valérie - Ouvrière en blanchisserie, KALHYGE 1, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SAUSSEMESNIL
M. LE MOLLER Loïc - Traceur découpeur, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme LENOIR-WIJNKOOP Paula - Nutritionniste, DANONE, PARIS demeurant à JULLOUVILLE
Mme LEPAUMIER Nadia - Employée principale, SCE HAMELIN -LECARDONNEL, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS demeurant à AVRANCHES
Mme LERAY Isabelle - Responsable achats et logistique, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à LE GRIPPON
M. LEROCHEREUIL Eric - Responsable Boucherie Charcuterie Volaille, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
M. LEROSIER Bruno - Pilote d'équipement, GROUPE SEB MOULINEX, SAINT LO demeurant à SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSE
Mme LEROUX Marylène - Ouvrier ESAT, Centre Guillaume Postel, BARENTON demeurant à BARENTON
M. LEROY Éric - Technicien supérieur, AREVA NC LA HAGUE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. LEROY Gilles - Soudeur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à FLAMANVILLE
M. LETOURNEUR Franck - Encadrement d'équipe, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à BRICQUEBEC
M. LEYRONAS Bruno - Ingénieur, NAVAL GROUP, PARIS demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
M. L'HOMME Stéphane - Ouvrier d'usine, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à TERRE ET MARAIS
Mme LOHIER Florence - Cadre - Responsable Industrialisation, NAVAL GROUP, PARIS demeurant à HELLEVILLE
M. LOQUET Jean-Noël - Agent de manutention archives, ACTP Entreprise Adaptée, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à TOURLAVILLE
M. LUCAS Joël - Conducteur polyvalent de ligne automatisées, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à REFFUVEILLE
Mme MAHE Noëlle - Gestionnaire de paie, ACTP Entreprise Adaptée, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à BRICQUEBOSQ
M. MAILLARD Christophe - Ouvrier production, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à GRANVILLE
M. MARIE Stéphane - Technicien, MASSELIN COMMUNICATION BEAUMONT HAGUE, BEAUMONT-HAGUE demeurant à SAINT-PELLERIN
M. MARIETTE Pascal - Professeur de mathématiques et sciences appliquées, Centre de Formation d'Apprentis, Coutances demeurant à LE LOREY
M. MARIS Alain - Agent d'accueil et de surveillance, Foyer des Jeunes Travailleurs, Cherbourg-en-Cotentin demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. MAROT Jean-Philippe - Directeur du Pôle emploi de Cherbourg Provinces, Pole Emploi Normandie, Caen demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. MAYET Thierry - Chauffeur PL, EUROVIA BASSE NORMANDIE, GRANVILLE demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
M. MENARD Olivier - Employé commercial, UNI Service Distribution, ST-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à ST-SENIER-SOUS-AVRANCHES
Mme MESNAGE Nathalie - Ouvrière ESAT, APEI CTRE MANCHE, AGNEAUX demeurant à SAINT-LO
M. MESNILDREY Dominique - Chaudronnier, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à SAINTE-CECILE
Mme MONTAGNE Véronique - Technicienne qualité, AREVA TEMIS - MECACHIMIE, BEAUMONT-HAGUE demeurant à SENOVILLE
M. MONTELIEU Thierry - Technicien, REEL AGENCE NORD OUEST, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme MOREL Lydie - Préparatrice de commandes pharmaceutiques, OCP REPARTITION, HEROUVILLE-SAINT-CLAIR demeurant à SAINT-LO
M. MORIN Didier - Menuisier poseur, MAE 50, AVRANCHES demeurant à SAINT-OVIN
Mme NADAUD Sylvie - Employée de Banque, SOCIETE GENERALE, SAINT-LO demeurant à JULLOUVILLE
Mme NAGELIN Marie - Agent logistique, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à SAINTE-CROIX-HAGUE
M. NAIDU Devarajan - Employé fret, MAIRIE DE VICQ-SUR-MER, VICQ-SUR-MER demeurant à VICQ-SUR-MER
M. NEEL Frédéric - Adjoint manager U2, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à BLOSVILLE
M. NEE Noël - Mouleur - tourneur, FROMAGERIE DU VAL DE SIENNE, GAVRAY demeurant à GAVRAY
M. NOEL Alain - Agent de Flux, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
M. OUTREQUIN Philippe - Chef d'équipe, SORAPEL, CERISY-LA-FORET demeurant à SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY
Mme PAGNON Christine - Employée d'usine, LA NORMANDISE, VIRE-NORMANDIE demeurant à GIEVILLE
Mme PAINSECQ Florence - Secrétaire, SAS BARASSIN IMMOBILIER, AGON-COUTAINVILLE demeurant à AGON-COUTAINVILLE
M. PALLIX Freddy - Équipier logistique, SOGEFI FILTRATION S.A., VIRE NORMANDIE demeurant à GATHEMO
M. PARIS Gaëtan - Professeur de boulangerie, Centre de Formation d'Apprentis, COUTANCES demeurant à MONTHUCHON
Mme PATARD Sylvie - Collaboratrice comptable, SCE Hamelin -Lecardonnel, ST-MARTIN-DES-CHAMPS demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
M. PAUMARD Eric - Responsable département sécurité produit, TOTAL LUBRIFIANTS, NANTERRE demeurant à REVILLE
M. PETIT Sylvain - Cariste, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à BREHAL

M. PHILIPPE Benoît - Mouleur - tourneur, FROMAGERIE DU VAL DE SIENNE, GAVRAY demeurant à GAVRAY
Mme PHILIPPE Rachel - Déléguée Médicale, NOVARTIS PHARMA S.A.S., RUEIL-MALMAISON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme PICOT Patricia - Hôtesse de caisse, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
Mme PIEN Brigitte - Ouvrière, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à MARGNY LE LOZON
M. PIGEON Philippe - Mètreur, MAE 50, AVRANCHES demeurant à SAINT-OVIN
Mme PINEL Catherine - Animatrice, OC2S, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
M. PIRON Jacques - Magasinier, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES
Mme PITREL Christine - Employée d'usine, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à LE DEZERT
M. PIVAIN Bernard - Animateur prévention, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à BREUVILLE
Mme POISSON Anita - Opératrice sur machine, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINT-COME-DU-MONT
Mme POMMIER Laurence - Assistante commerciale, ACOME, MORTAIN demeurant à MORTAIN
M. POTIER Philippe - Préparateur de commande, ACOME, MORTAIN demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
M. QUONIAM Jérôme - Contrôleur qualité, ORANO TEMIS, SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE demeurant à VALOGNES
Mme RAULT Isabelle - Secrétaire neuf-réhabilitation-maintenance, MANCHE HABITAT, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
M. RINFERT Rémi - Agent de maintenance des bains, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à GRAND PARIGNY
M. ROBICHON Francis - Opérateur monteur, PLASTIMETAL, SAINT-POIS demeurant à SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE
M. ROHÉE Denis - Responsable adjoint de production, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à SAINT-LO
M. ROSE Bruno - Chauffeur livreur, POMONA TerreAzur, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à DIGOSVILLE
Mme ROSE Monique - Assistante, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à HEAUVILLE
Mme ROULAND Christelle - Employée commerciale, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
Mme ROUSSELOT Odile - Ouvrière handicapée, ESAT Le Moulin de la Mare, COUTANCES demeurant à COUTANCES
Mme SAGON Christine - Couturière, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. SAUVAGE Hervé - Magasinier Cariste, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à COUTANCES
Mme SAVARY Sylvie - Employée principale de rayon, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à DUCEY
M. SCHELLES Bernard - Conducteur de matériel de collecte, VEOLIA PROPRETE MANCHE, LE HAM demeurant à DIGOSVILLE
M. SEGA Eddy - Opérateur industriel, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. SEGUIN Roland - Ouvrier, SOGEFI FILTRATION S.A., VIRE NORMANDIE demeurant à DOMJEAN
Mme SEHIER Sophie - Assistante Administrative, KALHYGE 1, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à VALOGNES
Mme SEVER Marie-Thérèse - Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
Mme SKALEJ Valérie - Secrétaire comptable, ROIS ENCHERES, SAINT-PAIR-SUR-MER demeurant à DONVILLE-LES-BAINS
Mme SOHIER Nicole - Agent blanchisserie, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE
Mme SOUL Georgette - Employée de bureau, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à PARIGNY
Mme SUZANNE Nadine - Chef de rayon 1er degré, AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX demeurant à AGNEAUX
M. TAPIN Dominique - Consoliste, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à GRAIGNES-MESNIL-ANGOT
Mme TASSET Sylvie - ide soignante, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à SIOUVILLE-HAGUE
M. THOMAS Dominique - Technicien bureau d'études, MULANN Industries SAS, AVRANCHES demeurant à SERVON
Mme TRAVERT Pascaline - Employée d'usine, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN
M. TRIPON Yvon - Préparateur de Commandes, FLORETTE FRANCE GMS S.A.S., LESSAY demeurant à LESSAY
Mme TROHEL Corinne - Conseillère de clientèle, LA HALLE AUX CHAUSSURES, COUTANCES demeurant à COURCY
Mme VALLERY Corinne - Employée de banque, SOCIETE GENERALE, SAINT-LO demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
M. VARIN Samuel - Acheteur, TOUSPORTS AGNEAUX, AGNEAUX demeurant à SAINT-LO
M. VASSEL Yann - Agent de logistique, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. VAUCHEZ-PIA Pascal - Technicien développement, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. VAUTIER Thierry - Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à GRAND-PARIGNY
Mme VERON Alice - Responsable secteur investissement - comptabilité client, MANCHE HABITAT, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO

Art. 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

M. ADAM Dominique - Ouvrier d'usine, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à CAVIGNY
M. ADJUTOR Denys - Chef de maintenance, SEN Société d'Exploitation de Nive, VALOGNES demeurant à BARFLEUR
M. ANGOT Patrice - Conducteur de ligne, ACOME, MORTAIN demeurant à LE VAL-SAINT-PERE
Mme AUDOUARD Jocelyne - Aide soignante, Fondation Bon Sauveur de la Manche, PICAUVILLE demeurant à ST-EBREMOND-DE-BONFOSSE
Mme AUGUEY Isabelle - Approvisionnement, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme BAILLEUL Elizabeth - Vendeuse, UNI Service Distribution, ST-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à ST-LAURENT-DE-TERREGATTE
M. BEAUBIGNY Bernard - Chef de Poste, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à LA LUCERNE-D'OUTREMER
M. BECQUET Jean-Marc - Inspecteur risques entreprises, AXA FRANCE, NANTERRE demeurant à MARGNY LE LOZON
M. BERTIN Jean-Paul - Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI CAEN, CAEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. BERTRAND Richard - Soudeur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE
Mme BETTON Catherine - Technicien administratif, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. BEUZIT Christian - Responsable magasin de production, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à AGNEAUX
Mme BIHEL Véronique - Chargée de recouvrement, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à FLOTTEMANVILLE-HAGUE
M. BOUCHARD Guy - Opérateur conditionneur, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à SAINT-FROMOND
M. BOUCHER Stéphane - Décontamineur principal, OTND, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. BOULEY Jacques - Monteur réseau souterrain, SORAPEL, CERISY-LA-FORET demeurant à CERISY-LA-FORET
Mme BOUVET Thérèse - Opératrice assurance qualité, Safran Electronics Defense, FOUGERES demeurant à ST-HILAIRE-DU-HARCOUET
M. BOUVIER Noël - Responsable d'unité, PSA PEUGEOT CITROEN, CHARTRES-DE-BRETAGNE demeurant à CROLLON
M. BRIARD Pierre - Conducteur d'installation, LA NORMANDISE, VIRE-NORMANDIE demeurant à MORTAIN
M. BRIERE Daniel - Responsable Contrôle Qualité produit, ORANO TEMIS, SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE demeurant à PORTBAIL
Mme BRUNET Catherine - Technicien principal administration, FRAMATOME, CHALON-SUR-SAONE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme CHASTRE Elisabeth - Assistante commerciale, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à VASTEVILLE
M. CHAUSSIERE Philippe - Opérateur monteur, PLASTIMETAL, SAINT-POIS demeurant à BRECEY
Mme COHAT Chantal - Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. COMPERE Erick - Dessinateur, SONOVISION, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à LA HAGUE
M. CORNIERE Jacques - Technicien de maintenance, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à PONT-HEBERT
Mme COSNEFROY Brigitte - AREVA TEMIS, LA HAGUE demeurant à FLAMANVILLE
Mme CROCI Sylvie - Salariée, SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS, CAEN demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
Mme DEBAIZE Elisabeth - Assistante de projet, Assystem Engineering Cherbourg, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. DESCHAMPS Dominique - Chef de projet, AREVA TEMIS, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. DESLOGES Alain - Responsable homologation, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à PONT-HEBERT
M. DIEPOIS Pascal - Ouvrier, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PERIERS demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE
M. DOLOUE Joël - Opérateur de production, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
M. DUBOC Daniel - Tuyauteur, STARTPEOPLE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE
M. DUCHET Olivier - Acheteur/Négociateur, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à TOURLAVILLE

M. DUFOUR Rémi - Téléopérateur, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à LES PIEUX

M. DUMOND Bertrand - Agent technique montage ELMECA, REEL Agence Nord Ouest, Beaumont-Hague demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mme ENOT Claudine - Agent de restauration, Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mme EUDINE Jocelyne - Rédacteur, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à SAINT AMAND VILLAGE

Mme EURY Nadine - Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE demeurant à SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

M. FORTIN Éric - Agent de Maîtrise, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à REMILLY-SUR-LOZON

M. FOSSEY Jean-Pierre - Employé commercial niveau 3, SOCIETE DES NOUVEAUX HYPERMARCHES, SAINT-LO demeurant à SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE

M. FOUCHARD Jean-Yves - Technicien de laboratoire, DYNABIO UNILABS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à VIRANDEVILLE

M. FOULLARD Jacky - Agent de production, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à SAINT-BRICE-DE-LANDELLES

M. GABRIEL Daniel - Électricien, Eiffage Energie Systemes Basse-Normandie, GIBERVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. GALLION Hervé - Technicien supérieur d'encadrement, AREVA NC LA HAGUE, LA HAGUE demeurant à LES PIEUX

M. GARNAVAULT Philippe - Directeur des Ressources Humaines, ACOME, MORTAIN demeurant à MORTAIN-BOCAGE

Mme GAUTIER Sylvie - SECRETAIRE, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES

Mme GAZENGEL Céline - Responsable gestion logistique, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à SAINT-LOUP

M. GIFFARD Jean-Yves - Informaticien, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à SAINT-GILLES

Mme GIKAS Florence - Technicien informatique, ACOME, MORTAIN demeurant à MORTAIN

M. GLINEC Bernard - Responsable pédagogique, Institut de Formation du Crédit Agricole Mutuel, Paris demeurant à SAINT-LO

M. GODEL Denis - Chef de projet, INEO NORMANDIE S.N.C, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à LE MESNIL-AU-VAL

M. GOULLEY Philippe - Directeur Général, VINCI MANAGEMENT, RUEIL-MALMAISON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. GRANDIN Patrice - Cadre travaux, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PERIERS demeurant à AGON-COUTAINVILLE

M. GRUET Eric - Cadre ressources humaines, AREVA NC LA HAGUE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. GUERIN Fabrice - Agent administratif, CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE, BOIS-GUILLAUME demeurant à JULLOUVILLE

M. GUILLARD Patrice - Agent de Maintenance, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à MOON-SUR-ELLE

Mme HANNIER Patricia - Gestionnaire retraite, CARSAT NORMANDIE, ROUEN demeurant à SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSE

Mme HARDOUIN Marilyne - Technicien courrier, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

M. HASSOUN Stéphane - Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, GRANVILLE demeurant à DONVILLE-LES-BAINS

M. HEBERT Thierry - Monteur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à LE MESNIL-HERMAN

M. HELAINE Valéry, Alfred, Roland - Électricien, INEO NUCLEAIRE, LA HAGUE demeurant à TOLLEVAST

Mme HUBERT Francine - Conseillère retraite, CARSAT NORMANDIE, ROUEN demeurant à DUCEY

Mme HUC Christine - Technicienne service médical, CNAMTS, SAINT-LO demeurant à SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE

M. HUE Bruno - Employé d'usine, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN LES MARAIS

M. HUGUET Jean-François - Assistante commerciale, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à BERIGNY

M. IZQUIERDO Jean-Jacques - Ingénieur, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mme JOUENNE Martine - Employée Qualité, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE

M. LAJOIE Jean-Pascal - Agent de logistique, ORANO DS, GIF-SUR-YVETTE demeurant à BENOITVILLE

Mme LAMOTTE Isabelle - Agent technique, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL, LAVAL demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. LANDAIS Didier - Salarié entreprise adaptée, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES

M. LAURENT Étienne - Responsable maintenance, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à PIERREVILLE

M. LEBARBÉY Philippe - Opérateur de production, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à SAINT-FROMOND

M. LEBAS François - Chef de cuisine, SODEXO ENTREPRISES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mme LEBLONDEL Françoise - Technicienne administrative, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à LA HAYE

M. LEBOUC Philippe - Aide chimiste, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à SAINT-LO

M. LEBRUN Pascal - Directeur d'agence bancaire, CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE CARENTAN, CARENTAN demeurant à SAINT-LO

Mme LECAUDEY Évelyne - Salariée entreprise adaptée, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES

Mme LECLERC Brigitte - Soudeuse, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SURTAINVILLE

M. LECOCQ Christian - Chef d'équipe TP, EUROVIA BASSE NORMANDIE, GRANVILLE demeurant à LE LUOT

M. LECONTE Olivier - Opérateur façonnage et perçage, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à ST-HILAIRE-PETITVILLE

M. LECOURLIER Alain - Opérateur grutier polyvalent, SIREC SA, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

Mme LEDOS Charline - Travailleur ESAT, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES

M. LEFEBVRE Serge - Dessinateur DAO, Amplexor Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. LEFORESTIER Denis - Gardien - surveillant, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. LEJEARD Alain - Opérateur, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT

Mme LELIÈVRE Marie-Claire - Conducteur d'installation, LA NORMANDISE, VIRE-NORMANDIE demeurant à SOURDEVAL

M. LEMETAYER Jean-Luc - Chauffeur livreur qualifié, Legrand Carboney, ST-SENIER-SOUS-AVRANCHES demeurant à ST-SENIER-SOUS-AVRANCHES

M. LENOIR Philippe - Chauffeur PL, EUROVIA BASSE NORMANDIE, GRANVILLE demeurant à MAUPERTUIS

Mme LENOIR-WIJNKOOP Paula - Nutritionniste, DANONE, PARIS demeurant à JULLOUVILLE

Mme LEPETIT Christine - Vendeuse, pharmacie Pellet-Barthelemy-Renouf, ST-SAUVEUR-LE-VICOMTE demeurant à RAUVILLE-LA-PLACE

Mme LEPRELLE Nathalie - Comptable, COGEP VALOGNES, VALOGNES demeurant à VALOGNES

M. LEROUXEL Thierry - Agent de maintenance, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE

M. LEROY Éric - Technicien supérieur, AREVA NC LA HAGUE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. LEROY Gilles - Soudeur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à FLAMANVILLE

M. LEROY Joël - Magasinier, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à LA COLOMBE

M. LEROY Patrice - Agent de maîtrise, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-LOUP

M. LIGER Vincent - Technicien de maintenance, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à MOULINES

M. LORIEUL Christian - Tuyauteur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à DENNEVILLE

M. MADELEINE Pascal - Chef d'équipe, REEL AGENCE NORD OUEST, BEAUMONT-HAGUE demeurant à LA HAGUE

Mme MAHE Noëlle - Gestionnaire de paie, ACTP Entreprise Adaptée, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à BRICQUEBOSQ

M. MAILLARD Didier - Agent de maîtrise, ACOME, MORTAIN demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Mme MARIE Catherine - Assistante comptable, GDS MANCHE, SAINT-LO demeurant à LA MEAUFFE

M. MARIE Thierry - Agent, AREVA NC LA HAGUE, LA HAGUE demeurant à MARTINAVAST

Mme MARQUER Annie - Référent technique comptabilité, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à PLOMB

Mme MAUGER Anne-Marie - Responsable paie, REEL AGENCE NORD OUEST, BEAUMONT-HAGUE demeurant à TONNEVILLE

M. MERCIMEK Ali - Chef d'équipe, Vinci Construction Grands Projets, RUEIL-MALMAISON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. MESLET Richard - Electricien, EIFFAGE ENERGIE BASSE NORMANDIE, BEAUMONT-HAGUE demeurant à LA HAGUE

M. MESNAGE Francis - Ingénieur expert régénération et contrôle de l'atmosphère SM, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à SAINTE-CROIX-HAGUE

Mme MEURIE Mireille - Conseillère clientèle, CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE, BOIS-GUILLAUME demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mme MICHON Christiane - Couturière, KIPLAY, SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT demeurant à VENGEONS

Mme MOISSON Laurence - Technicienne données réglementaires, LECAPITAINE INDUSTRIE, ST-LO demeurant à SAINT-JEAN-DES-BAISANTS
M. MONDIN Alain - Opérateur de nettoyage, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS
Mme MORIZUR Danielle - Documentaliste Technique, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SOTTEVILLE
M. MUNDT Eric - Technicien supérieur en contrôle de commande, AREVA NC LA HAGUE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme OLIVIER Isabelle - Gestionnaire service client, OCP REPARTITION, HEROUVILLE-SAINT-CLAIR demeurant à AGNEAUX
Mme OLIVIER Marlène - Hôtesse de Caisse, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à PARIGNY
M. PAIMBLANC Louis - Agent de maintenance des bains, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à VIREY
Mme PAINSECQ Florence - Secrétaire, SAS BARASSIN IMMOBILIER, AGON-COUTAINVILLE demeurant à AGON-COUTAINVILLE
M. PAPIN Philippe - Chef d'équipe, SAS GROUPE LB TISIN, TRIBEHOU demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE
Mme PAYSANT Nicole - Pâtissière, SODEXO ENTREPRISES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES demeurant à GROSVILLE
M. PEAN Nelly - Assistante service clients, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à MILLIERES
Mme PELLERIN Dominique - Assistante de service, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à MARCEY-LES-GREVES
Mme PELLUET Annick - Conducteur régleur, LA NORMANDISE, VIRE-NORMANDIE demeurant à BEAUFICEL
M. PHILIPPE Benoît - Mouleur - tourneur, FROMAGERIE DU VAL DE SIENNE, GAVRAY demeurant à GAVRAY
M. PHILIPPE Denis - Monteur réseau souterrain, SORAPEL, CERISY-LA-FORET demeurant à SAINT-JEAN-DES-BAISANTS
M. PINABEL Pascal - Ouvrier professionnel mécanicien, PORT DE CHERBOURG SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à GONNEVILLE
Mme PINEL Catherine - Animatrice, OC2S, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
M. PIVAIN Bernard - Animateur prévention, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à BREUVILLE
M. POULAIN LE BARBEY Didier - Métallier, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à MONTMARTIN-EN-GRAIGNES
M. POUILLAIN Didier - Professeur de dessin technique, Centre de Formation d'Apprentis, COUTANCES demeurant à SAINTE-PIENCE
M. RAPILLY Gervais - Technicien Bureau d'Études, ACOME, MORTAIN demeurant à BUAIS
M. RESPAUT Fabien - Conseiller professionnel secteur bancaire, CREDIT DU NORD, ROUEN demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
M. RIGAUT Thierry - Cariste, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN
Mme RIVIERE Isabelle - Directeur administratif et financier, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à GRANVILLE
M. ROBIÇON Francis - Opérateur monteur, PLASTIMETAL, SAINT-POIS demeurant à SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE
M. ROHÉE Denis - Responsable adjoint de production, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à SAINT-LO
M. ROUIL Régis - Ingénieur études et fabrications, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à HUBERVILLE
Mme SAGON Christine - Couturière, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. SAVARY Christian - Chargé d'opérations de réhabilitation et de démolition, MANCHE HABITAT, SAINT-LO demeurant à SAINT-JEAN-D'ELLE
M. SCELLES Bernard - Conducteur de matériel de collecte, VEOLIA PROPETE MANCHE, LE HAM demeurant à DIGOSVILLE
Mme SOHIER Nicole - Agent blanchisserie, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE
Mme TAVERNIER Sylvie - Responsable assurance qualité, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme TESSON Sophie - Ouvrier, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. THEBAULT François - Conducteur d'engins, SAS BESNIER, LE GRAND-CELLAND demeurant à LE GRAND-CELLAND
Mme TOUQUERANT Nadine - Serveuse de restaurant, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
Mme TOUTAIN Jacqueline - Mécanicienne en confection, SOCOVIL COUTURE, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
Mme VALOGNES Sylvie - Responsable de la comptabilité, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à NOUAINVILLE
Mme VAN BARBANT Pascal - Conducteur de travaux, INEO NORMANDIE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à QUETTEHOU
Mme VARIN Marie-Paule - Assistante administrative, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à LINGREVILLE
M. VASSEL Yann - Agent de logistique, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. VERDIÈRE Philippe - Électricien, INEO NUCLEAIRE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. VERVEUR Ronan - Ingénieur Commercial, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
M. VIALA Jean-Pierre - Chargé d'affaires, ORANO DS, GIF-SUR-YVETTE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme YVON Brigitte - Chef d'équipe, CERP ROUEN, SAINT-LO demeurant à HEBECREVEON

Art. 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

M. ADAM Dominique - Ouvrier d'usine, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à CAVIGNY
Mme ADAM Évelyne - Conducteur d'installation conditionnement, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
M. ANFRAY Gilbert - Responsable magasin, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
M. ANNE Guy - Conducteur d'engins, EUROVIA BASSE NORMANDIE, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
Mme ANQUETIL Marie-Noëlle - Conseillère assurance, GMF Assurances, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. AUBRY Joël - Préparateur de fabrication, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
Mme AUDOUARD Jocelyne - Aide soignante, Fondation Bon Sauveur de la Manche, PICAUVILLE demeurant à ST-EBREMOND-DE-BONFOSSE
Mme BARBANCHON Marie - Travailleur ESAT, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
M. BAZIN Bernard - Opérateur, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à SAINT-BRICE-DE-LANDELLES
Mme BAZIN Catherine - Vendeuse produits frais, E LECLERC, AVRANCHES demeurant à SAINT-LOUP
Mme BEAUFILS Pascale - Comptable, Elvia Printed Circuit Boards, COUTANCES demeurant à MONTHUCHON
M. BEAUSON Alex - Opérateur de Production, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à AGNEAUX
Mme BERTAUX Liliane - Mécanicienne en confection, SLS COUTURE, CONDE-SUR-VIRE demeurant à SAINT AMAND VILLAGE
M. BERTIN Jean-Paul - Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI CAEN, CAEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. BERTOT Yves - Technicien Préparateur Méthodes, STMI, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
M. BERTRAND Richard - Soudeur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE
M. BETREMIEUX Éric - Ingénieur, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. BEUZIT Christian - Responsable magasin de production, KMG ULTRA PURE CHEMICALS, SAINT-FROMOND demeurant à AGNEAUX
Mme BLAIZOT Maryvonne - Assistante médicale, SISTM SAINT LO, SAINT-LO demeurant à MARCHESIEUX
Mme BOURGET Christiane - Assistante logistique, FRANKE FRANCE, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à GRANVILLE
Mme BOUVET Thérèse - Opératrice assurance qualité, Safran Electronics Defense, FOUGERES demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
M. CHAPDELAIN Francis - Conducteur de ligne, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
M. CHATAIGNE Philippe - Nettoyeur, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à GAVRAY
M. DAUVERIE Michel - Magasinier, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINT-PELLERIN
Mme DODARD Christine - Technicienne de surface, APPLICATIONS ELECTRONIQUES NORMANDES, SOURDEVAL demeurant à SOURDEVAL
M. DOLOUE Joël - Opérateur de production, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
M. DUBOC Daniel - Tuyauteur, STARTPEOPLE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
Mme DUBOIS Fabienne - Technicienne de gestion, BOUYGUES Énergies et Services, VALOGNES demeurant à SAINT-CYR
M. DUBOIS Patrice - Maître chef d'équipe réseaux, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, SAINT HERBLAIN demeurant à SAINT-CYR
M. DUMOND Bertrand - Agent technique montage ELMECA, REEL AGENCE NORD OUEST, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. DUREL Léon - Chargé de Prévention, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. ELRIC Alain - Manager relation client, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. ENOT Didier - Agent d'accueil et de sécurité, Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mme ERARD Chantal - Agent lancement, KIPLAY, SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT demeurant à VENGEONS
Mme EURY Roselyne - Secrétaire, VITRAGES ISOLANTS DU COTENTIN, AGNEAUX demeurant à SAINT-LO
M. FAUCHON Alain - Responsable Ordonnancement, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
Mme FETARDIÈRE Christine - Assistante de direction, GDS MANCHE, SAINT-LO demeurant à CONDE-SUR-VIRE
Mme GARNIER Marie-Paule - Secrétaire rédacteur, BANQUE DE FRANCE ST LO, SAINT-LO demeurant à SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY
M. GERMAIN Jacques - Soudeur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à GONNEVILLE
M. GLORIA Philippe - Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
Mme GODREUIL Claudie - Comptable, EUROVIA BASSE NORMANDIE, GRANVILLE demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
M. GODREUIL Denis - Maçon routier qualifié, EUROVIA BASSE NORMANDIE, GRANVILLE demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
M. GOSSE Dominique - Opérateur machiniste, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à JULLOUVILLE
M. GOUESLARD Pascal - Conducteur, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CONTRIERES
M. GUESNON Vincent - Agent d'entretien service général, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ
M. GUINET Michel - Employé d'hôpital, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
Mme HARDY Marie-Pierre - Formatrice en maroquinerie, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à SAINT-JAMES
M. JAMME Alain - Assistant chef de chantier, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, ST HERBLAIN demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
Mme JOUBIN Martine - Responsable informatique, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
M. JUIN Didier - agent de maintenance, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à BREVILLE-SUR-MER
M. LABORDE Jean-Pierre - Ingénieur, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CLITOURPS
Mme LAGUESTE Brigitte - Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE demeurant à PICAUVILLE
Mme LARRIVÉE Micheline - Masseur-Kinésithérapeute, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à YQUELON
Mme LECARPENTIER Lydie - Assistante de direction, MESSAGERIES LAITIÈRES, VIRE-NORMANDIE demeurant à SAINT-ROMPHAIRE
Mme LECPELLIER Michèle - Standardiste - Accueil, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CERENCES
Mme LECONTE Élisabeth - Responsable de bureau, APRIA RSA, SAINT-LO demeurant à AGNEAUX
M. LECONTE Éric - Employé de restaurant, SARL L'UNIVERS, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
Mme LEFRANCOIS Fabienne - Collaboratrice d'agence en assurances, Cabinet Caillard et Turgis MMA, BRICQUEBEC demeurant à BRICQUEBOSQ
M. LELIÈVRE Patrick - Décapeur, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
M. LELIMOUZIN Jean-Yves - Aide-soignant, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à SAINT-LO
M. LE MARINEL Noël - conducteur d'engins, COLAS Ile-de-France Normandie Agence Cherbourg, BRIX demeurant à ANNEVILLE-EN-SAIRE
Mme LEMOINE Céline - Mécanicienne modèle, SOCOVIL COUTURE, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à ROUFFIGNY
M. LEMONCHOIS Serge - Animateur pilot emboutissage, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
M. LE NILIOT Stéphane - Inspecteur Qualité Fournisseur, DCNS Cherbourg, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
M. LENOIR Dominique - Contrôleur qualité, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
M. LENOIR Philippe - Chauffeur PL, EUROVIA BASSE NORMANDIE, GRANVILLE demeurant à MAUPERTUIS
M. LEPAGE Alain - Chef d'équipe, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
Mme LEPHELLETIER Claudine - Aide médico-psychologique, Fondation Bon Sauveur de la Manche, PICAUVILLE demeurant à TOLLEVAST
Mme LEPERCHOIS Évelyne - Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE demeurant à SAUSSEY
Mme LE PRINCE Sylvie - Coursière, DYNABIO VALOGNES, VALOGNES demeurant à VALOGNES
M. LEQUERTIER Éric - Ingénieur, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à BRIX
M. LEQUESNE Michel - Responsable projet, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à ST-SAUVEUR-LE-VICOMTE
M. LERICHE Yves - Chauffeur poids lourd, SONEIMA, DIGULLEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. LEROUX Pierre - Responsable de restauration, Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme LEVALLET Éliane - Ouvrière en confection, KIPLAY, SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT demeurant à SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY
M. LEVERNEUIL Alain - Polisseur, MAUVIEL 1830, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
Mme LEVERRIER Thérèse - Employée de bureau, KIPLAY, SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT demeurant à SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY
M. LOUVEL Pascal - Sous-Directeur, URSSAF de Basse-Normandie, SAINT LO demeurant à SAINT-LO
M. MALOISEL Norbert - Employé d'usine - Cariste, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à ST JEAN DE DAYE
Mme MANTRAND Marie-Christine - Conducteur de machine de production, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
M. MARCEL Claude - Conducteur de ligne de fabrication, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à COUDEVILLE-SUR-MER
M. MARIE Denis - Adjoint chef de poste, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à LINGREVILLE
Mme MARIETTE Véronique - Comptable, SAS LETELLIER - LE ROUX, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme MARTINE Chantal - Retraitée, SOCIETE NORMANDE DE DISTRIBUTION, LE GRAND-QUEVILLY demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
M. MARTIN Thierry - Technicien supérieur, AREVA NC LA HAGUE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. MAUROUARD Serge - Mécanicien, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à LE VRETOT
Mme MAUTALENT Sylvie - Cadre, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. MÉNAGE Thierry - Technicien d'exploitation, DALKIA GROUPE EDF, SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE demeurant à QUERQUEVILLE
M. MERRE Jean-Pierre - Infirmier Psychiatrique, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à SAINT-LO
Mme MERRE Roselyne - Cadre de santé, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à SAINT-LO
M. MESNIL Tony - Responsable Méthodes, DCNS CHERBOURG, CHERBOURG OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. MOREL BRUNO - Ouvrier de production, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à GRANVILLE
Mme MOREL Sylvie - Vendeuse, UNI SERVICE DISTRIBUTION, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à PARIGNY
M. MORICEAU Alain - Responsable pôle activité ingénierie, Véolia Zone Grand-Ouest, NANTERRE demeurant à BRICQUEVILLE-SUR-MER
M. MUNDT Eric - Technicien supérieur en contrôle de commande, AREVA NC LA HAGUE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme OLIVIER Catherine - Assistante, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme PERROTTE Marie-Joseph - Mécanicienne en confection, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à HUDIMESNIL
M. PETITEVILLE Stephan - Coffreur, DODIN CAMPENON BERNARD, TOULOUSE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme PHILIPPE Jocelyne - Employée commerciale et administrative, BOLLORE ENERGY SAINT LO, SAINT-LO demeurant à MOYON VILLAGES
Mme PIETTE Christine - Gestionnaire du recouvrement, URSSAF de Basse-Normandie, SAINT LO demeurant à BAUDRE
Mme PINEL Catherine - Animatrice, OC2S, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
Mme POISSON Marie-Claire - Rayonniste en pharmacie, Philippe Le Garçon, MONTMARTIN SUR MER demeurant à MONTMARTIN-SUR-MER
Mme PROD'HOMME Sylvie - Secrétaire Notariale, SCP BEUVE ET DARRAS, SAINT-LO demeurant à BOURGVALLEES
Mme PUILLANDRE Martine - Animateur d'équipe, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Calvados, CAEN demeurant à SOURDEVAL
Mme RASCH Sylvia - Preneuse ordre téléphone, CERP ROUEN, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
M. ROCHER Michel - Technicien méthodes, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
M. ROUXELIN Gilbert - Métallier, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
Mme SELVA Martine - Agent de restauration, Foyer des Jeunes Travailleurs, Cherbourg-en-Cotentin demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. SIMON Gilles - Électricien, ACTEMIUM CAEN, IFS demeurant à ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ
M. STEPPE Antoine - conducteur de machine, Mondelez France Biscuits, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
Mme THOMAS Brigitte - Infirmière, FONDATION BON SAUVEUR, SAINT-LO demeurant à FERMANVILLE

M. VASTEL Jean-Claude - Technicien, Tabur Electricité Cherbourg, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. VAUTIER Eric - Technicien Qualité, NAVAL GROUP, OLLIOULES demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
M. VERDIÈRE Philippe - Électricien, INEO NUCLEAIRE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme VIAL Danielle - Technicien administratif, NAVAL GROUP, OLLIOULES demeurant à SIDEVILLE
M. VIROT Denis - Gardien - surveillant, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
Mme YON Guylaine - Conseillère pour l'emploi, POLE EMPLOI NORMANDIE, ROUEN demeurant à BOURGVALLEES
Signé : Le Préfet de la Manche : Jean-Marc SABATHÉ



Arrêté n° 19-003 du 2 janvier 2019 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral portant attribution de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale - Promotion du 1er janvier 2019

Art. 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé reste inchangé.

Art. 2 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit : Ajouter : Madame Catherine AUDOUX née MARIE - Cadre de santé paramédical, Plateau consultations médecine, Cherbourg demeurant à Cherbourg en Cotentin.

Art. 3 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé reste inchangé.

Signé : Le Préfet de la Manche et par délégation, Le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté du 14 janvier 2019 portant renouvellement d'agrément d'un organisme chargé de la formation spécifique des conducteurs responsables d'infractions - VALOGNES

Art. 1 : L'agrément délivré le 11/10/2013, numéro R 13 050 0007 0, pour exploiter un centre de formation spécifique des conducteurs responsables d'infractions, dénommé SAS »COTENTIN FORMATION ROUTIERE » sise 9 Rue de l'Église à VALOGNES, dans les locaux sis :

- CCI CHERBOURG-Hôtel Atlantique-Boulevard Félix Amiot-50100 CHERBOURG EN COTENTIN

- COTENTIN FORMATION ROUTIERE 9 Rue de l'Église -50700 VALOGNES

est renouvelé pour une période de cinq ans à compter du 12/10/2018.

Art. 2 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

Art. 3 : Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté susvisé.

Art. 4 : Pour tout changement d'adresse du (des) local (locaux) de formation ou toute reprise de ce (ces) local (locaux) par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Art. 5 : Pour toute transformation ou changement du (des) local (locaux) de formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Art. 6 : L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'arrêté du 26 Juin 2012 susvisé.

Art. 7 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créée par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service de la préfecture de la Manche.

Art. 8 : Les autres articles de l'arrêté restent inchangés.

Art. 9 : Le Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Signé : Pour Le Préfet, le Chef de bureau M. Jean LEGALLET



Arrêté du 14 janvier 2019 portant agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière - AVRANCHES

Art. 1 : Madame LECAPITAINE TAVEAU Christelle est autorisée à exploiter, sous le n° E 19 050 0001 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé AUTO MOTO ECOLE BOULAY, sis 11 Rue Général de Gaulle, 50300 AVRANCHES.

Art. 2 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

Art. 3 : L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : AAC-AM-A1-A2-A-B-B1.

Art. 4 : Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Art. 5 : Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Art. 6 : Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Art. 7 : Le nombre de personnes susceptibles d'être admis simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à 10 personnes.

Art. 8 : L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Art. 9 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créée par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service de la préfecture de la Manche.

Art. 10 : Le Directeur de Cabinet de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Signé : Pour Le Préfet, le Chef de bureau : Jean LEGALLET



Arrêté du 22 janvier 2019 instaurant un périmètre de protection aux abords de la commune du Mont-Saint-Michel

Considérant qu'en application de l'article L. 226-1 du Code de la sécurité intérieure, « afin d'assurer la sécurité d'un lieu ou d'un événement exposé à un risque d'actes de terrorisme à raison de sa nature et de l'ampleur de sa fréquentation, le représentant de l'Etat dans le département ou, à Paris, le préfet de police peut instituer par arrêté motivé un périmètre de protection au sein duquel l'accès et la circulation des personnes sont réglementés. » ;

Considérant la prégnance de menace terroriste sur le territoire national, et notamment sur les sites très fréquentés attirant un public touristique à la fois local et international, et sur les lieux à forte symbolique religieuse chrétienne, dont le Mont-Saint-Michel fait partie ;

Considérant que le Mont-Saint-Michel est l'un des principaux sites touristiques français, qu'il accueille chaque année environ 2,5 millions de personnes ;
Considérant que l'importance de la symbolique religieuse du Mont-Saint-Michel et de son abbaye, l'expose à un risque d'actes de terrorisme ;
Considérant que les vacances du mois de février entraînent une forte hausse de la fréquentation en raison des vacances scolaires ;
Considérant que durant les vacances scolaires du mois de février, du 09 février au 09 mars 2019 inclus, il y a lieu d'instaurer un périmètre de protection aux abords du Mont-Saint-Michel aux fins de prévention d'un acte de terrorisme ; que compte tenu de la topographie des lieux, ce périmètre doit englober le Mont-Saint-Michel et ses abords, et se prolonger jusqu'au niveau de la passerelle, qui est le seul accès possible permettant un contrôle efficace par les forces de l'ordre ;
Considérant que ce périmètre doit être instauré du 09 février au 09 mars 2019 inclus, de 8h à 20h, principale plage horaire de fréquentation touristique.

Art. 1 : Il est instauré un périmètre de protection aux abords du Mont-Saint-Michel du 09 février au 09 mars 2019 inclus. Tous les jours de 8h à 20h.

Art. 2 : Le périmètre de protection comprend l'ensemble du Mont-Saint-Michel intra-muros et de l'esplanade devant l'entrée, du débouché de l'esplanade jusqu'aux accès au Mont. Conformément au plan en annexe.

Art. 3 : Le point d'accès à ce périmètre de protection se situe au niveau du débouché de la passerelle, conformément au plan en annexe.

Art. 4 : Les mesures de contrôle suivantes sont autorisées :

Pour l'accès des piétons : Palpations de sécurité par une personne de même sexe, inspection visuelle et fouille des bagages par des officiers de police judiciaire mentionnés aux 2 à 4 de l'article 16 du Code de Procédure Pénale, et sous la responsabilité de ceux-ci, les agents de police judiciaire mentionnés à l'article 20 et aux 1, 1 bis et 1 ter de l'article 21 du même code ;

Ces mesures de vérification sont subordonnées au consentement des personnes souhaitant accéder ou circuler à l'intérieur du périmètre. En cas de refus de s'y conformer, ces personnes ne sont pas admises à y pénétrer ou peuvent être reconduites à l'extérieur du périmètre par un officier de police judiciaire mentionné aux 2 à 4 de l'article 16 du Code de Procédure Pénale, et sous la responsabilité de celui-ci, par un agent de police judiciaire mentionné à l'article 20 et aux 1, 1 bis et 1 ter de l'article 21 du même code.

Pour l'accès des véhicules : L'accès et la circulation des véhicules à l'intérieur du périmètre sont subordonnés à la visite du véhicule avec le consentement du conducteur, par des officiers de police judiciaire mentionnés aux 2 à 4 de l'article 16 du Code de Procédure Pénale, et sous la responsabilité de ceux-ci, les agents de police judiciaire mentionnés à l'article 20 et aux 1, 1 bis et 1 ter de l'article 21 du même code ;

Art. 5 : Les personnes devant accéder régulièrement à l'intérieur du périmètre de protection sont invitées à se signaler à l'autorité administrative afin de pouvoir faire l'objet d'une mesure de filtrage accéléré, sur présentation d'un justificatif de domicile ou d'un contrat de travail d'une entreprise riveraine. Les habitants de la commune et les personnes y travaillant sont exemptées des mesures de contrôle. Toute facilité leur est faite pour pénétrer et circuler librement dans le périmètre.

Art. 6 : Le Sous-Préfet d'Avranches et le Commandant de groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche et dont un exemplaire sera transmis sans délai au Procureur de la République et au Maire du Mont-Saint-Michel.

L'annexe est consultable à la préfecture de la Manche.

Signé : Le Préfet de la Manche ; Jean-Marc SABATHÉ



Arrêté préfectoral n° 02-2019 du 29 janvier 2019 portant révision du plan particulier d'intervention du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de FLAMANVILLE

Art. 1 : Le plan particulier d'intervention du centre nucléaire de production d'électricité de Flamanville, annexé au présent arrêté, est approuvé. Il s'intègre au dispositif ORSEC départemental.

Art. 2 : Toutes les communes situées dans les périmètres PPI, doivent élaborer un plan communal de sauvegarde conformément aux dispositions du code de la sécurité intérieure.

Art. 3 : Les modalités d'alerte des populations concernées sont définies dans le plan particulier d'intervention annexé au présent arrêté.

Art. 4 : Ce document sera modifié chaque fois que de besoin, et en tout état de cause, réactualisé tous les cinq ans.

Art. 5 : L'arrêté préfectoral du 06 décembre 2016 relatif à l'approbation du plan particulier d'intervention du CNPE de Flamanville est abrogé.

Art. 6 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Manche, Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de cabinet de la Préfecture de la Manche, Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Cherbourg, Mesdames et Messieurs les Maires de Barneville-Carteret, Baubigny, Benoîtville, Breuville, Bricquebec-en-Cotentin, Bricqueboscq, Brix, Cherbourg-en-Cotentin, Couville, Flamanville, Grosville, Hardinvast, Heauville, Helleville, La Hague, La Haye-d'Ectot, Les Moitiers-d'Allonne, Les Pieux, Le Rozel, Martinvast, Nouainville, Pierreville, Rauville-la-Bigot, Rocheville, Saint-Christophe-du-Foc, Saint-Germain-le-Gaillard, Saint-Martin-le-Gréard, Saint-Maurice-en-Cotentin, Saint-Pierre-d'Artheglise, Senoville, Sideville, Siouville-Hague, Sortosville-en-Beaumont, Sottevast, Sotteville, Surtainville, Teurthéville-Hague, Tollevast, Tréauville, Virandeville, Messieurs les Directeurs des CNPE de Flam 1&2 et Flam 3, ainsi que les destinataires de ce plan.

Le plan est consultable en préfecture

Signé : Le Préfet de la Manche : Jean-Marc SABATHÉ



SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG

Arrêté n° 18-71 du 2 janvier 2019 portant modification de l'arrêté n° 18-66 du 27 décembre 2018 créant la commune nouvelle de SAINTE-MÈRE-ÉGLISE

Art. 1 : Un accent aigu est ajouté au mot Église à l'intitulé de la commune de "Sainte-Mère-Église" figurant dans l'arrêté n° 18-66 du 27 décembre 2018.

Art. 2 : Le 1er alinéa de l'article 9 de l'arrêté n° 18-66 du 27 décembre 2018 est remplacé par les dispositions suivantes :

" Les communes déléguées de Beuzeville-au-Plain, Chef-du-Pont, Écoquenauville, Foucarville et Sainte-Mère-Église créées par l'arrêté préfectoral n° 15-91 du 2 décembre 2015 sont maintenues".

Art. 3 : La directrice départementale des finances publiques, la sous-préfète de Cherbourg, les maires de Carquebut, Ravenoville et Sainte-Mère-Église sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Le présent arrêté fera l'objet d'une mention au Journal Officiel de la République Française et sera notifié à : Mme le Maire de Carquebut, MM. les Maires de Ravenoville et Ste-Mère-Église ; M. le Président du Conseil régional de Normandie ; M. le Président du Conseil départemental de la Manche ; M. le Président de la communauté d'agglomération du Cotentin ; M. le Président du syndicat d'énergies de la Manche ; M. le Président du syndicat mixte Manche numérique ; M. le Président de Synergie Mer et Littoral ; M. le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche ; M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie ; Mme la Préfète de Région ; M. le Secrétaire général pour les affaires régionales ; Mme la Directrice départementale des finances publiques ; M. le Directeur régional de l'INSEE ; M. le Procureur de la République près le tribunal d'instance de Cherbourg ; M. le Directeur des archives départementales ; M. le Directeur départemental des territoires et de la mer ; M. le Directeur départemental de la protection des populations ; M. le Directeur départemental de la cohésion sociale ; M. le Directeur départemental de la sécurité publique ; M. le Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche ; M. le Commandant du groupement de gendarmerie de la Manche ; M. le Directeur des services d'incendie et de secours ; M. le Délégué territorial de la Manche de l'agence régionale de santé de Normandie ; M. le Délégué régional du groupe la Poste ; M. le Préfet de la Manche : Cabinet, Direction des collectivités, de la citoyenneté et de la légalité, Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

Signé : Le préfet : Jean-Marc SABATHÉ



Arrêté n° 18-72 du 2 janvier 2019 portant modification de l'arrêté du 20 décembre 2018 créant la commune nouvelle de PORT-BAIL-SUR-MER

Art. 1 : Au deuxième considérant de l'arrêté du 20 décembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Port-Bail-sur-Mer, les mots "et relèvent du même canton" sont supprimés

Art. 2 : L'article 1 de l'arrêté du 20 décembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Port-Bail-sur-Mer est remplacé par les dispositions suivantes:

" article 1: Est créée, à compter du 1er janvier 2019, une commune nouvelle, en lieu et place des actuelles communes de Denneville, Portbail et Saint-Lô-d'Ourville - Canton des Pieux (Portbail et Saint-Lô-d'Ourville)et de Créances (Denneville), arrondissement de Cherbourg.

Art. 3 : La sous-préfète de Cherbourg, les maires de Denneville, Portbail et Saint-Lô-d'Ourville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Le présent arrêté fera l'objet d'une mention au Journal Officiel de la République Française et sera notifié à : Mme le Maire de Denneville, MM. les Maires de Portbail et Saint-Lô-d'Ourville ; M. le Président du Conseil régional de Normandie ; M. le Président du Conseil départemental de la Manche ; M. le Président de la communauté d'agglomération du Cotentin ; M. le Président du syndicat d'énergies de la Manche ; M. le Président du syndicat mixte Manche numérique ; M. le Président de Synergie Mer et Littoral ; M. le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche ; M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Basse-Normandie, Haute-Normandie ; Mme la Préfète de Région ; M. le Secrétaire général pour les affaires régionales ; Mme la Directrice départemental des finances publiques ; M. le Directeur régional de l'INSEE ; M. le Procureur de la république près le tribunal d'instance de Cherbourg ; M. le Directeur des archives départementales ; M. le Directeur départemental des territoires et de la mer ; M. le Directeur départemental de la protection des populations ; M. le Directeur départemental de la cohésion sociale ; M. le Directeur départemental de la sécurité publique ; M. le Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche ; M. le Commandant du groupement de gendarmerie de la Manche ; M. le Directeur des services d'incendie et de secours ; M. le Délégué territorial de la Manche de l'agence régionale de santé de Normandie ; M. le Délégué régional du groupe la Poste ; M. le Préfet de la Manche : Cabinet, Direction des collectivités, de la citoyenneté et de la légalité, Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

Signé : le préfet : Jean-Marc SABATHÉ

◆
SOUS-PREFECTURE DE COUTANCES

Arrêté n° 22-18-ASJ du 3 janvier 2019 portant modification de l'arrêté n° 17-18-ASJ du 26 décembre 2018 créant la commune nouvelle de SAINTE-SAUVEUR-VILLAGES

Art. 1 : Les mots « La Rondehaye » sont remplacés par les mots « La Ronde-Haye » dans l'arrêté sus-visé.

Art. 2 : A l'article 5, au titre des établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes au sein desquels la commune nouvelle de Saint-Sauveur-Villages se trouve substituée aux communes de Ancteville, La Rondehaye, Le Mesnilbus, Saint-Aubin-du-Perron, Saint-Michel-de-la-Pierre, Saint-Sauveur-Lendelin et Vaudrimesnil, est ajouté :

Le syndicat départemental de l'eau de la Manche

Art. 3 : Toutes les autres dispositions de l'arrêté préfectoral demeurent inchangées.

Art. 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Art. 5 : le Sous-préfet de Coutances, la directrice départementale des finances publiques de la Manche, les maires de Ancteville, La Ronde-Haye, Le Mesnilbus, Saint-Aubin-du-Perron, Saint-Michel-de-la-Pierre, Saint-Sauveur-Lendelin et Vaudrimesnil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Le présent arrêté fera l'objet d'une mention au Journal Officiel de la République Française et sera notifié à : MM. et Mmes les Maires concernés ; M. le Président du Conseil régional de Normandie ; M. le Président du Conseil départemental de la Manche ; M. le Président de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage ; Madame la Présidente du syndicat départemental d'énergies de la Manche ; M. le Président du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin ; M. le Président du Syndicat mixte Manche Numérique ; M. le Président du Syndicat départemental de l'eau de la Manche ; M. le Président du Syndicat Intercommunal d'A.E.P. de Saint Malo de la Lande ; M. le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche ; M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie ; Mme la Préfète de Région ; M. le Secrétaire général pour les affaires régionales ; Mme la Directrice départementale des finances publiques ; M. le Directeur régional de l'INSEE ; M. le Procureur de la république près le tribunal d'instance de Cherbourg ; M. le Procureur de la république près le tribunal d'instance de Coutances ; M. le Directeur des archives départementales ; M. le Directeur départemental des territoires et de la mer ; M. le Directeur départemental de la protection des populations ; Mme la Directrice départementale de la cohésion sociale ; M. le Directeur départemental de la sécurité publique ; Mme la Directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche ; M. le Commandant du groupement de gendarmerie de la Manche ; M. le Directeur des services d'incendie et de secours ; M. le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ; M. le Délégué territorial de la Manche de l'agence régionale de santé de Normandie ; M. le Délégué régional du groupe la Poste ; Mme la Directrice des collectivités, de la citoyenneté et de la légalité ; Mme la Cheffe du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ; Mme la Cheffe du bureau des collectivités locales ; Mme la Cheffe du bureau des finances locales ; M. le Chef du service interministériel de défense et de protection civile ;

Signé : Pour le préfet, Le Secrétaire Général : Fabrice ROSAY

◆
SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté n° 2019-08 du 10 janvier 2019 portant approbation du cinquième plan de gestion de la réserve naturelle nationale de la mare de VAUVILLE pour la période 2018-2027

Considérant l'article R.332-22 du code de l'environnement qui définit les modalités d'évaluation et de reconduction des plans de gestion pour les réserves naturelles nationales ;

Considérant que le cinquième plan de gestion de la réserve naturelle nationale de la mare de Vauville fixe les objectifs assignés au gestionnaire sous la tutelle de l'État, en vue de la protection des espaces naturels ;

Considérant que le comité consultatif et le conseil scientifique de la réserve reconnaissent la qualité du travail accompli par le gestionnaire et les résultats favorables obtenus quant aux enjeux patrimoniaux du site ;

Art. 1 : Le cinquième plan de gestion de la réserve naturelle nationale de la mare de Vauville est approuvé pour la période 2018 à 2027 ;

Art. 2 : Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du plan de gestion approuvé :

-Le personnel de la structure gestionnaire, directement affecté à la gestion de la réserve naturelle, ainsi que les prestataires intervenant sous son autorité sont autorisés à effectuer le cas échéant sur le site les prélèvements d'espèces végétales et/ou animales nécessaires à leur étude, hormis pour les espèces protégées pour lesquelles le gestionnaire mettra en œuvre la procédure réglementaire d'autorisation auprès du préfet ;

- Le personnel de la structure gestionnaire, directement affecté à la gestion de la réserve naturelle, ainsi que les entreprises mandatées pour des prestations de gestion du site et intervenant sous son autorité sont autorisés à circuler sur la réserve naturelle de la mare de Vauville et à effectuer les travaux prévus par le plan de gestion. Cette autorisation ne s'applique pas pour les travaux relevant des articles L.332-9 et R.332-23 à R.332-27 du code de l'environnement relatifs à la modification de l'état ou de l'aspect de la réserve, pour lesquels le gestionnaire mettra en œuvre la procédure réglementaire d'autorisation auprès du préfet.

Art. 3 : Le plan de gestion approuvé fera l'objet en 2022 d'un rapport d'évaluation portant sur la première période de mise en œuvre (2018-2022) ; ce dernier sera porté à la connaissance du comité consultatif de la réserve naturelle et soumis pour avis au conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie, en tant que conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de la mare de Vauville.

En cas de réorientation substantielle des objectifs ou des actions du plan, une procédure de consultation du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie et du comité consultatif de la réserve naturelle sera menée sur les nouvelles dispositions du plan, avant la mise en œuvre d'une nouvelle approbation préfectorale du document sur la période 2023-2027.

Art. 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois qui suivent sa publication :

-par la voie d'un recours gracieux devant le préfet de la Manche ou d'un recours hiérarchique devant le ministre en charge de l'Ecologie, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet, qui peut elle-même faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur Le Duc - BP 25086 - 14050 Caen cedex 4 ;

-par la voie d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur Le Duc - BP 25086 - 14050 Caen cedex 4.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site www.telerecours.fr

Signé : Pour le Préfet, le Secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté du 11 janvier 2019 portant classement de l'office de tourisme de la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo

Art. 1 : L'office de tourisme de la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo est classé en catégorie II pour une durée de cinq ans.

Art. 2 : Le classement sera signalé par l'affichage devant l'office de tourisme d'un panneau réglementaire conforme au modèle déposé à la fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative.

Signé : Pour le Préfet, le Secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté n° 18-266-GH du 18 janvier 2019 autorisant la S.C.A. ISIGNY SAINTE-MERE à exploiter une unité de production d'eau au contact direct de la denrée alimentaire finale sur le site industriel de Sainte Mère Eglise (commune déléguée de CHEF DU PONT)

Art. 1 : Autorisation - La Société Coopérative Agricole ISIGNY SAINTE-MERE, représentée par son directeur, dont le siège social se situe BP 93 – 2 rue du Docteur Boutois – 14120 Isigny-sur-Mer est autorisée à exploiter pour satisfaire les besoins en eau alimentaire du site de l'usine située sur le territoire de la commune de Sainte Mère Eglise (commune déléguée de Chef du Pont) un forage désigné F2, implanté sur le site de la laiterie, au débit maximal de 50 m3/h.

Art. 2 : Sécurité contre les actes de malveillance - Le forage est situé à l'intérieur du réservoir sur tour dans l'enceinte de l'usine. La porte d'accès au réservoir devra être fermée à clef. Une attention toute particulière devra être apportée par l'industriel à la surveillance de ce site.

Art. 3 : Utilisation du forage F2 - Pour les usages n'ayant aucun contact avec la denrée alimentaire (eau de lavage des machines, nettoyage en place, eau industrielle...) le forage F2 sera utilisé sans traitement après passage dans un réservoir sur tour de 100 m3. Le volume correspondant à ces usages est de l'ordre de 210 m3/j.

Pour les usages où l'eau est en contact direct ou entre dans la constitution de la denrée alimentaire soit 40 m3/j, un traitement permettant d'éliminer l'arsenic sera mis en œuvre.

Art. 4 : Description de la filière de traitement des eaux au contact de la denrée alimentaire - La concentration en arsenic des eaux au contact de la denrée alimentaire devra être diminuée à une valeur inférieure à la limite de qualité en vigueur.

L'élimination de l'arsenic des eaux brutes du forage F2 se fera par dilution avec les eaux de distribution publique de SIAEP de Sainte Mère Eglise qui en sont exemptes.

La dilution s'effectuera dans un tank d'un volume de 10 m3. Afin d'assurer la qualité sanitaire du réseau de distribution publique, l'alimentation en eau de distribution publique du tank devra être totalement déconnectée physiquement.

Après traitement, l'eau sera au contact ou entrera dans la constitution des denrées alimentaires finales. Le volume correspondant à cet usage est de l'ordre de 40 m3/j.

Art. 5 : Contrôle sanitaire - Les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire seront effectués par les agents de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ou par les agents du laboratoire retenu par le marché public des prélèvements et analyses du contrôle sanitaire des eaux pour le département de La Manche.

Les eaux brutes du forage F2 distribuées n'ayant aucun contact avec les produits alimentaires feront l'objet conformément à la réglementation en vigueur, de 6 analyses sommaires de type R complétée du paramètre arsenic et bore. Une analyse complète de type C sera réalisée une fois par an en complément d'une analyse de type R. Cette fréquence de prélèvement pourra être revue en fonction de l'évolution des volumes utilisés.

Les eaux produites après traitement destinées à être au contact du produit alimentaire ou entrant dans la constitution des produits alimentaires feront l'objet conformément à la réglementation en vigueur, de 3 analyses sommaires de type R complétée du paramètre arsenic et bore. Une analyse complète de type C sera réalisée une fois tous les deux ans en complément d'une analyse de type R. Une analyse complète de type C sera réalisée une fois par an en complément d'une analyse de type R. Cette fréquence de prélèvement pourra être revue en fonction de l'évolution des volumes utilisés.

Art. 6 : Matériaux en contact avec l'eau - procédés de traitement - réactifs - Tous les matériaux, produits et procédés utilisés sur la filière de traitement de l'eau doivent être autorisés ou disposés d'agrément, d'Attestations de Conformité Sanitaire (ACS) ou de preuve de Conformité aux Listes Positives (CLP) du ministère de la Santé pour la production d'eau destinée à la consommation humaine.

Art. 7 : Prise d'échantillon - Afin de pouvoir suivre l'évolution de la qualité de l'eau au cours de la production, des robinets permettant des prises d'échantillons devront être prévus sur les forages et à chaque étape de la filière de traitement.

Art. 8 : Protection du réseau de distribution publique - Le réseau de distribution de la laiterie alimenté par le forage doit être totalement déconnecté du réseau de distribution publique du SIAEP de Sainte Mère Eglise qui sécurise l'alimentation en eau de l'usine.

Art. 9 : Stockage des réactifs de traitement - Les réactifs utilisés pour le traitement des eaux devront être stockés dans un local identifié, fermé à clef et correctement ventilé.

Les produits chimiques pouvant réagir les uns avec les autres provoquant parfois des explosions, des incendies ou des émissions de gaz dangereux, devront être séparés physiquement.

Les réactifs liquides devront être stockés sur cuve de rétention d'un volume au moins égal à 100 % de la capacité totale.

Art. 10 : Modification de la filière de traitement - Tout projet de modification de la filière de traitement et des conditions d'exploitation devra être porté à la connaissance du préfet préalablement à son exécution.

Art. 11 : - Publication - Le présent arrêté sera :

publié au recueil des actes administratifs de la préfecture,

mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans la Manche www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis pendant une durée d'un an ainsi qu'à la mairie de Sainte Mère Eglise,

affiché en mairie de Sainte Mère Eglise et autres endroits habituels d'affichage pendant deux mois.

Une mention de cet affichage sera insérée par les soins du préfet et aux frais du bénéficiaire de l'autorisation dans les journaux Ouest France et la Manche Libre.

Art. 12 : Recours - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CAEN sis 3, rue Arthur Leduc – B.P. 25086 – 14050 CAEN Cedex dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture pour les tiers.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Signé : Pour le Préfet, le Secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté n° 18-267-GH du 18 janvier 2019 autorisant la S.A.S. MONT BLANC à exploiter une unité de production d'eau à des fins de contact de produits alimentaires sur le site industriel de la commune de Sainte Mère Eglise (commune déléguée de CHEF DU PONT) et à déroger à la limite de qualité fixée pour le paramètre bore

Considérant que le paramètre bore est mesuré dans les eaux brutes des forages F2 et F3 à des concentrations bien inférieures à 2,4 mg/l, teneur qui expose un individu à une dose inférieure à la Dose Journalière Tolérable (DJT) retenue par l'OMS, une dérogation limitée dans le temps peut être octroyée pour ce paramètre,

Art. 1 : Autorisation - La S.A.S. Mont Blanc, représentée par son directeur, dont le siège social se situe 2 rue Rex Combs à Sainte Mère Eglise (commune déléguée de Chef du Pont) est autorisé à exploiter pour satisfaire les besoins en eau alimentaire de la laiterie de Chef du Pont deux forages désignés F2 et F3, implantés sur le site de la laiterie située à ladite adresse, au débit maximal chacun de 55 m³/h.

Art. 2 : Périmètre de protection immédiate- Aménagement des ouvrages - Les périmètres devront être clos par du grillage rigide d'une hauteur de 2 m. et doté d'une barrière de même hauteur avec des barreaux verticaux fermée par des serrures ou cadenas de sécurité.

La surface devra être gravillonnée ou engazonnée. Toutes les activités autres que celles nécessaires à l'exploitation des forages et à l'entretien sont à proscrire. L'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires est interdite.

Les trappes des forages devront être verrouillées et munies de contacteurs anti-intrusion reliés à une téléalarme.

Art. 3 : Filière de traitement d'élimination de l'arsenic - Compte tenu de la qualité des eaux des forages F2 et F3 vis-à-vis du paramètre arsenic utilisés à des fins d'eau alimentaire et entrant dans la constitution de denrée alimentaire consommée par l'homme, la filière de traitement autorisée par arrêté préfectoral en date du 07 octobre 1998 devra être complétée des étapes de traitement suivantes :

- Oxydation de l'arsenic degré d'oxydation III en arsenic degré d'oxydation V par injection de permanganate de potassium,
- Injection de chlorure ferrique afin de favoriser la formation de complexe de surface entre l'arsenic degré d'oxydation V et les sites actifs des hydroxydes formés,
- Injection d'air,
- Passage dans une tour d'oxydation garnie de pouzzolane temps de contact 4 mn,
- Filtration sur bicouche sable granulométrie 0,95 TEN (hauteur 1,0 m) – dioxyde de manganèse naturel (hauteur 0,2 m) - vitesse de passage 10,2 m/h,
- injection d'hypochlorite de sodium en cas de nécessité,
- stockage dans un réservoir de 400 m³.

Art. 4 : Dérogation à la limite de qualité pour le paramètre bore - Pour le paramètre bore, conformément à l'article R.1321-31 du Code de la Santé Publique, une dérogation d'une durée de trois ans est octroyée à la limite de qualité de 1,0 milligramme/litre fixée par l'arrêté du 11 janvier 2007 sus-visé. La concentration en bore mesurée dans les eaux produites entrant au contact de la substance alimentaire finale devra être inférieure à 2,4 mg/l, valeur-guide pour les Eaux Destinées à Consommation humaine proposée par l'OMS en 2009 et retenue par l'ANSES.

Pendant cette période dérogatoire, M. le directeur de l'usine Mont Blanc SAS - 2 rue Rex Combs à Chef du Pont - Commune de Sainte Mère Eglise devra déposer un dossier permettant de régulariser vis-à-vis du paramètre bore la situation des eaux au contact des substances alimentaires.

Art. 5 : Filière eaux sales - Les eaux de lavage des filtres estimée à 57 m³ par cycle de lavage seront dirigées vers 2 lagunes de 30 m³ chacune avec une hauteur 1,7 m. Afin de garantir la qualité des eaux en sortie de lagune qui seront évacuées vers la rivière Le Merderet, la vidange à partir des lagunes se fera à l'aide d'un réseau de drains calibré, disposé sous une couche de sable filtrant, pour restituer à petit débit les eaux de lavage épurée.

Lorsque la couche de sable est saturée, elle devra être extraite et évacuée vers un centre de traitement agréé. Le point de rejet de cette filière eau sale fera l'objet d'un suivi pour les paramètres MES, pH, Arsenic, Bore, Fer, Mn. Conformément à l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 17 octobre 2018 Ce dispositif de surveillance est repris dans l'article 12 l'arrêté complémentaire Société MONT BLANC Sainte Mère Eglise du 17 octobre 2018, en fonction des résultats une optimisation, voire la substitution si nécessaire de ce traitement avant le rejet au milieu pourrait être étudiée.

Art. 6 : Contrôle sanitaire - Les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire seront effectués par les agents de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ou par les agents du laboratoire retenu par le marché public des prélèvements et analyses du contrôle sanitaire des eaux pour le département de La Manche.

Les eaux brutes des forages feront l'objet d'une analyse sommaire de type RP1 complétée des paramètres arsenic et bore, et d'une analyse complète de type RP. Ces types d'analyse sont réalisés alternativement chaque année.

Au débit actuel de 1000 m³/jour, les eaux produites destinées à être au contact du produit alimentaire et entrant dans la constitution des produits alimentaires feront l'objet par année, conformément à la réglementation en vigueur, de 6 analyses sommaires de type R complétée du paramètre arsenic et bore. Une analyse complète de type C sera réalisée une fois par an en complément d'une analyse de type R. Cette fréquence sera adaptée, conformément à la réglementation en vigueur, à l'évolution du volume d'eau produit.

Art. 7 : Qualité des eaux entrant au contact des substances alimentaires - Les eaux utilisées au contact des produits alimentaires devront respecter à l'exception du paramètre bore les exigences de qualité auxquelles doivent respecter les eaux destinées à la consommation humaine.

Pour le paramètre bore, pour une période de trois années suivant la date du présent arrêté, la concentration maximale mesurée ne devra pas excéder 2,4 mg/l.

Art. 8 : Matériaux en contact avec l'eau – procédés de traitement - réactifs - Tous les matériaux, produits et procédés utilisés sur la filière de traitement de l'eau doivent être autorisés ou disposés d'agrément, d'attestations de conformité sanitaire (ACS) ou de preuve de conformité aux listes positives (CLP) du ministère de la santé pour la production d'eau destinée à la consommation humaine.

Art. 9 : Prise d'échantillon - Afin de pouvoir suivre l'évolution de la qualité de l'eau au cours de la production, des robinets permettant des prises d'échantillons devront être prévus sur les forages et à chaque étape de la filière de traitement.

Art. 10 : Stockage des réactifs de traitement - Les réactifs utilisés pour le traitement des eaux devront être stockés dans un local identifié, fermé à clef et correctement ventilé.

Les produits chimiques pouvant réagir les uns avec les autres provoquant parfois des explosions, des incendies ou des émissions de gaz dangereux, devront être séparés physiquement.

Les réactifs liquides devront être stockés sur cuve de rétention d'un volume au moins égal à 100 % de la capacité totale.

Art. 11 : Protection du réseau de distribution publique - Le réseau de distribution de la laiterie alimenté par le forage doit être totalement disconnecté du réseau de distribution publique du SIAEP de Sainte Mère Eglise.

Art. 12 : Modification de la filière de traitement - Tout projet de modification de la filière de traitement et des conditions d'exploitation devra être porté à la connaissance du préfet préalablement à son exécution.

Art. 13 : Publication - Le présent arrêté sera : publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, à la disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis dans la Manche pendant une durée d'un an ainsi qu'à la mairie de Sainte Mère Eglise, affiché en mairie de Sainte Mère Eglise et autres endroits habituels d'affichage pendant deux mois.

Une mention de cet affichage sera insérée par les soins du préfet et aux frais du bénéficiaire de l'autorisation dans les journaux Ouest France et la Manche Libre.

Art. 14 : Recours - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CAEN sis 3, rue Arthur Leduc – B.P. 25086 – 14050 CAEN Cedex dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture pour les tiers.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Art. 15 : Exécution - Le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Sainte Mère Eglise, la directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la S.A.S. Mont Blanc.

Signé : Pour le Préfet, le Secrétaire général : Fabrice ROSAY

	productions Superficies départementales						
MAIS							
Maïs grain		12,10	14,50	13,30	13,30 €	11,60 €	15 janv.
Maïs ensilage Matière verte		2,90	3,40	3,15	3,40 €	2,90 €	1er décembre
Q/matière sèche (32%)		9,06	10,63	9,84	10,63 €	9,06 €	
Betterave							
Betterave fourragère						pas de barème	

Majoration bio : + 25 %

Barème adopté le 06 décembre 2018 par la formation spécialisée "indemnisation des dégâts de gibier"

Signé : le responsable de l'unité « Forêt, Nature, biodiversité » : Laurent VATTIER

BAREME D'INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER – Année 2018

PRODUCTION	Précisions relatives à certaines productions Superficies départementales estimées en 2014	Barème national 2018			Barème retenu en 2017 en €/Q	Evolution (%)			DATE LIMITE DE RECOLTE
		Minimum en €/Q	Maximum en €/Q	Moyenne en €/Q		par rapport minimum	par rapport au maximum	par rapport à la moyenne	
MAIS									
Maïs grain		12,10	14,5	13,30	11,60 €	4,3%	25 %	15 %	15 janv.
Maïs ensilage Matière verte		2,90	3,40	3,15	2,90 €	0,0%	17 %	9 %	15-déc.
Q/matière sèche (32%)		9,06	10,63	9,84	9,06 €	0,0%	17 %	9 %	
Betterave									
Betterave fourragère					pas de barème				

Dates limites de récolte des productions

PRODUCTION	DATE LIMITE DE RECOLTE 2019
CEREALES-GRAINS	
blé tendre	30-sept.
orge d'hiver et de printemps	30-sept.
avoine	30-sept.
triticale	30-sept.
CEREALES PAILLE	
blé tendre	30-sept.
orge d'hiver et de printemps	30-sept.
avoine	30-sept.
autres céréales&mélange orge-av	30-sept.
CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP	
carottes (en frais)	conservation : 1/06
	(primeur : récolte à partir du 20/07

choux-fleur (en frais)	printemps : 15/05
	automne : 15/12)
autres choux	1er mai
navets potagers	1er avril
poireaux	1er mai
persil	toute l'année
pomme de terre de primeur	1er août
pommes de terre de conservation	1er novembre
salades	toute l'année
MAIS	
Maïs grain	15 janv. 2020
Maïs ensilage Matière verte	1er décembre

Arrêté n° 2018-DDTM-SE-2239 du 20 décembre 2018 protégeant des formations linéaires boisées sur le territoire de SARTILLY BAIE BOCAGE, BACILLY et LE GRIPPON

Art. 1 : Protection des haies - Sont protégés au titre de l'article L126-3 du code rural et de la pêche maritime les boisements linéaires, haies et plantations d'alignement, existants ou à créer, représentant une longueur cumulée de 97 km, qui sont identifiés sur le plan de l'aménagement foncier agricole et forestier des communes de Sartilly Baie Bocage et partiellement de Bacilly avec extension à quelques parcelles sur Le Grippon et également sur le plan annexé au présent arrêté.

Art. 2 : Dispositions fiscales - Pour l'application des dispositions fiscales, la largeur des éléments linéaires protégés en application de l'article 1 du présent arrêté est fixée forfaitairement à dix mètres.

Art. 3 : Dispositions réglementaires - En application des dispositions de l'article R126-13 du code rural et de la pêche maritime, tout travail ou toute utilisation du sol de nature à détruire les éléments protégés par le présent arrêté doit, préalablement à toute exécution, être autorisé par le préfet.

Le préfet transmet la demande pour avis à la commission départementale d'aménagement foncier qui se prononce dans un délai de trois mois. Si à l'expiration de ce délai, la commission ne s'est pas prononcée, son avis est réputé favorable.

Le préfet statue sur la demande d'autorisation en tenant compte des intérêts mentionnés à l'article R126-12 du code rural et de la pêche maritime. Le silence gardé pendant plus de cinq mois à compter de la demande vaut décision d'autorisation.

Il est rappelé que le fait de détruire sans autorisation des boisements, haies et plantations d'alignement protégés par le présent arrêté est puni d'une amende de 3750 € conformément à l'article L126-4 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4 : Recours - Le présent arrêté pourra faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois par toutes personnes ayant intérêt à agir.

Art. 5 : Affichage et publications - Le présent arrêté est transmis au président du conseil départemental de la Manche, aux maires des communes de Sartilly Baie Bocage, Bacilly et Le Grippon et au président de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Le présent arrêté est affiché pendant quinze jours au moins aux mairies.

Il fait également l'objet d'une insertion aux recueils des actes administratifs de l'Etat dans le département et d'un avis à la charge du département de la Manche, maître d'ouvrage des opérations d'aménagement foncier, dans un journal diffusé dans le département.

Signé : P/le préfet par délégation, P/le DDTM par délégation, le chef du service environnement : Rémy Brun

Arrêté n° DDTM-SADT-2018-07 du 21 décembre 2018 portant abrogation de la carte communale de SAINT-AUBIN-DES-PREAUX

Considérant la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » détenue par la communauté de communes de Granville, Terre et Mer en matière d'aménagement de l'espace ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aubin-des-Préaux approuvé le 29 novembre 2018 remplace la carte communale de Saint-Aubin-des-Préaux ;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la carte communale de Saint-Aubin-des-Préaux ;

Art. 1 : La carte communale de Saint-Aubin-des-Préaux est abrogée ;

Art. 2 : Mention du présent arrêté sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : pour le Préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY

Arrêté n° 2019-0002-DDTM/SE du 16 janvier 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral 2018-DDTM-SE-0003 du 15 janvier 2018 modifiant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2500110 « Vallée de la SEE »

Considérant que la fusion des collectivités territoriales justifie la modification de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2018 ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche,

Art. 1 : le chapitre « 1.1 Collectivités territoriales et leurs groupements » est ainsi modifié :

Sont supprimés :

- un représentant élu de la commune de La Gohannière ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Tirepieu ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Sourdeval-Vengeons ou son suppléant ;
- un représentant élu du Syndicat Mixte du Scot de la Baie du Mont-Saint-Michel ou son suppléant ;
- un représentant élu du Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel ou son suppléant.

Sont ajoutés :

- un représentant de la commune de Tirepieu-sur-Sée ou son suppléant ;
- un représentant du PETR Sud-Manche / Baie du Mont Saint-Michel ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Sourdeval ou son suppléant.

Le reste demeure sans changement.

Signé : Pour le Préfet, le Secrétaire général : Fabrice ROSAY

Arrêté n° 2019-0003-DDTM/SE du 16 janvier 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral 2017-DDTM-SE-2088 du 27 septembre 2017 modifiant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2500113 « Bassin de l'AIROU »

Considérant que la fusion des collectivités territoriales justifie la modification de l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2017 ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche,

Art. 1 : le chapitre « 1.1 Collectivités territoriales et leurs groupements » est ainsi modifié :

Sont supprimés :

- un représentant élu de la commune du Mesnil-Amand ou son suppléant ;

- un représentant élu de la commune du Mesnil-Rogues ou son suppléant ;
- un représentant élu du Syndicat Mixte du Pays de Coutances ou son suppléant ;
- un représentant élu du Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel ou son suppléant.

Sont ajoutés :

- un représentant de la commune de Gavray-sur-Sienne ou son suppléant ;
- un représentant du PETR Sud-Manche / Baie du Mont Saint-Michel ou son suppléant.

Le reste demeure sans changement.

Signé : Pour le Préfet, le Secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté préfectoral n° 2019-DDTM-SE-0007 du 17 janvier 2019 portant agrément n° 50-2019-001 de M. MALLET Eric pour la réalisation des vidanges des installations d'assainissement non collectif

Considérant que la demande d'agrément indique la quantité maximale annuelle de matières pour laquelle l'agrément est demandé et justifie pour cette même quantité, d'un accès spécifique à une ou plusieurs filières d'élimination des matières de vidange, Considérant que le bordereau de suivi des matières de vidanges proposé par le demandeur est conforme aux prescriptions de l'annexe II de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé,

Art. 1 : Bénéficiaire de l'agrément

Monsieur MALLET Eric N° identification SIRET : 400 870 374 00016 Domicilié : Corbuchon 50490 MUNEVILLE LE BINGARD

Art. 2 : Objet de l'agrément - Monsieur MALLET Eric est agréé sous le numéro 50-2019-001 pour réaliser les vidanges des installations d'assainissement non collectif et prendre en charge le transport et l'élimination des matières de vidange.

La quantité maximale annuelle de matières de vidange visée par le présent agrément est de 300 m³.

Les filières d'élimination validées par le présent agrément sont les suivantes :

- épandage qui a été validé par le service de Police de l'eau de la Manche le 10/12/2018 (sous le numéro d'enregistrement CASCADE : 50-2018-00166).

Art. 3 : Élimination des matières de vidanges

Art. 3.1 : Épandage des matières de vidange - Les matières de vidange ne devront pas être mélangées avec d'autres effluents.

Le bénéficiaire de l'agrément effectuera une analyse des matières de vidange à épandre (valeur agronomique, éléments traces métalliques et composés traces organiques) tous les 1000 m³ épandus. La première analyse a été fournie dans le cadre de la demande d'agrément.

L'élimination des matières de vidange par épandage sur terre agricole se fera :

lot PAC	Commune	Référence cadastrale
1	Muneville le Bingard	A37, A42
2	Muneville le Bingard	D322
3	Muneville le Bingard	D242
4	Muneville le Bingard	D293, D 294
5	Muneville le Bingard	D588, D589, D 590, D597, D600, D602
6	Muneville le Bingard	E311, E408, E409, E410
7	Muneville le Bingard	E340
8	Muneville le Bingard	F164
9	Muneville le Bingard	F180, F 181, F182, F184
10	Muneville le Bingard	E341, E350
11	Muneville le Bingard	A203, A206, A208, A209
13	Muneville le Bingard	B243
14	Muneville le Bingard	F62, F63, F64
15	Muneville le Bingard	B201, B217
16	Feuillie	ZI57
17	Muneville le Bingard	F109
20	Muneville le Bingard	F253, F256, F257
	Muneville le Bingard	F124
	Muneville le Bingard	F168
	Muneville le Bingard	B199, B200

Un point référence sera choisi parmi les parcelles épandables tous les 20 hectares. Au préalable, avant le premier épandage de matières de vidange et en chaque point de référence sera effectuée une analyse de sol (valeur agronomique et éléments traces métalliques). Cette analyse sera à renouveler à la fin de l'agrément ou en cas d'exclusion de parcelle référente.

L'épandage des matières de vidange se fera uniquement sur des terres de labour et respectera le tableau des distances d'isolement et domaine d'application joint en annexe du présent arrêté. L'enfouissement s'effectuera immédiatement.

L'épandage de matières de vidange est interdit dans les périmètres de captage d'alimentation en eau potable. Les parcelles retenues pour l'épandage des matières de vidange ne devront pas être superposées à celles d'un plan d'épandage d'un autre effluent autre qu'agricole.

Art. 4 : Suivi de l'activité - Le bénéficiaire de l'agrément doit respecter les prescriptions générales définies dans l'arrêté du 7 septembre 2009.

Le bénéficiaire de l'agrément établit pour chaque vidange un bordereau de suivi des matières de vidange en trois volets comportant a minima les informations prévues à l'annexe II de l'arrêté du 7 septembre 2009. Ces trois volets sont conservés respectivement par le propriétaire de l'installation vidangée, le bénéficiaire de l'agrément et le responsable de la filière d'élimination. Le volet conservé par le propriétaire de l'installation vidangée est signé par lui-même et le bénéficiaire de l'agrément. Ceux conservés par le bénéficiaire de l'agrément et le responsable de la filière d'élimination sont signés par les trois parties.

Le bénéficiaire de l'agrément tient un registre, classé par dates, comportant les bordereaux de suivi des matières de vidange. Ce document est tenu en permanence à la disposition du Préfet et de ses services. La durée de conservation de ce registre est de dix années.

Le bénéficiaire de l'agrément adresse au service en charge de la police de l'eau, chaque année avant le 1^{er} avril, un bilan d'activité de vidange de l'année antérieure. Ce bilan comporte a minima :

- les informations concernant le nombre d'installations vidangées par commune et les quantités totales de matières correspondantes ;
- les quantités de matières dirigées vers la filière d'élimination retenue ;
- un état des moyens de vidange dont dispose le bénéficiaire de l'agrément et les évolutions envisagées.

Art. 5 : Modification des conditions de l'agrément - En cas de modification ou de projet de modification de la quantité maximale annuelle de matières de vidange agréée et/ou de la(des) filière(s) d'élimination, et/ou du site de traitement de réception des matières de vidange, le bénéficiaire de l'agrément sollicite auprès du Préfet une modification des conditions de son agrément.

À ce titre, lorsqu'une convention est signée ou dénoncée par l'une ou l'autre des parties, le bénéficiaire de l'agrément avertit le Préfet ainsi que le service de la police de l'eau.

Art. 6 : Cessation définitive de l'activité - La cessation définitive d'activité doit faire l'objet d'une déclaration par le bénéficiaire de l'agrément auprès du Préfet, dans le mois qui suit. Il est donné acte de cette déclaration au vu de la copie de la radiation au registre du commerce et des services.

Art. 7 : Contrôle par l'Administration - Le Préfet et ses services peuvent procéder à la réalisation des contrôles nécessaires à la vérification de l'exactitude des déclarations effectuées par le bénéficiaire de l'agrément et contrôler le respect de ses obligations au titre du présent arrêté. Ces opérations de contrôle peuvent être inopinées.

Art. 8 : Droits des tiers - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Art. 9 : Autres réglementations - Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de l'agrément de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Art. 10 : Durée de l'agrément - La durée de validité de l'agrément est fixée à 10 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

À l'expiration de cette période, l'agrément peut être renouvelé pour une même durée, sur demande expresse du bénéficiaire. La demande de renouvellement de l'agrément est transmise au Préfet au moins six mois avant la date limite de fin de validité de l'agrément initial.

Cette demande est accompagnée d'un dossier comportant l'ensemble des pièces mentionnées à l'annexe 1 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié susvisé et actualisées.

Lorsque les modalités ci-dessus sont respectées, la validité de l'agrément initial est prolongée jusqu'à notification de la décision préfectorale concernant la demande de renouvellement. Le Préfet peut, toutefois, décider de retirer cette prolongation temporaire d'agrément conformément à l'article 11 du présent arrêté ou en cas de manquement du demandeur à ses obligations dans le cadre de l'instruction de son dossier de demande de renouvellement d'agrément.

Art. 11 : Retrait ou suspension de l'agrément - L'agrément peut être restreint, modifié, suspendu ou retiré à l'initiative du Préfet dans les conditions prévues à l'article 6 de l'arrêté susvisé.

Le bénéficiaire, dont l'agrément a été retiré, ne peut prétendre à un nouvel agrément dans les six mois à compter de la modification de la décision de retrait.

Art. 12 : Publication et information des tiers - Ce présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et sera mis à disposition du public sur le site Internet de la préfecture de la Manche pendant une durée d'au moins 6 mois. La liste des personnes agréées est publiée sur le site internet de la Préfecture.

Art. 13 : Voies et délais de recours - La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Caen, juridiction territorialement compétente : par le pétitionnaire, dans un délai de deux mois à compter du jour où la présente décision lui a été notifiée, par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage dudit acte.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Art. 14 : Exécution - Le secrétaire général de la Préfecture, Monsieur MALLET Eric, le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

Signé : Pour le Préfet et par délégation, pour le Directeur départemental des territoires et de la mer, le Chef du service environnement : Rémy BRUN

Annexe - Distance d'isolement et domaine de réalisation des épandages

Nature des activités à protéger	Distance d'isolement minimale	Domaine d'application
Puits, forages, sources, aqueducs transitant des eaux destinées à la consommation humaine en écoulement libre, installations souterraines ou semi-enterrées utilisées pour le stockage des eaux, que des dernières soient utilisées pour l'alimentation en eau potable ou pour l'arrosage des cultures maraîchères	35 m	Tous types de boues, pente du terrain inférieure à 7 %
	100 m	Tous types de boues, pente du terrain supérieures à 7 %
Cours d'eau et plans d'eau	35 m des berges	Cas général à l'exception des cas ci-dessous
	200 m des berges	Boues non stabilisées ou non solides et pente du terrain supérieure à 7 %
	100 m des berges	Boues solides et stabilisées et pente du terrain supérieure à 7 %
	5 m des berges	Boues stabilisées et enfouies dans le sol immédiatement après l'épandage, pente du terrain inférieure à 7 %
Immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, zones de loisirs ou établissements recevant du public	100 m Sans objet	Cas général à l'exception des cas ci-dessous Boues hygiénisées, boues stabilisées et enfouies dans le sol immédiatement après l'épandage
Zones conchylicoles	500 m	Toutes boues sauf boues hygiénisées et sauf dérogation liée à la topographie
Nature des activités à protéger	Délai minimum	Domaine d'application
Herbages ou cultures fourragères	6 semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte des cultures fourragères	Cas général sauf boues hygiénisées
	3 semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte des cultures fourragères	Boues hygiénisées
Terrains affectés à des cultures maraîchères et fruitières à l'exception des cultures d'arbres fruitiers	Pas d'épandage pendant la période de végétation	Tous types de boues
Terrains destinés ou affectés à des cultures maraîchères ou fruitières, en contact direct avec des sols, ou susceptibles d'être consommés à l'état crus	18 mois avant la récolte et pendant la récolte elle-même	Cas général sauf boues hygiénisées
	10 mois avant la récolte et pendant la récolte elle-même	Boues hygiénisées



DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques

Arrêté du 29 janvier 2019 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services du centre des finances publiques de GRANVILLE

Art. 1 : Les services du centre des finances publiques de Granville (service des impôts des particuliers, service des impôts des entreprises et trésorerie spécialisée en secteur public local), situés 35, rue de Hérel, seront fermés au public, à titre exceptionnel, le mardi 5 mars 2019 (après-midi).

Art. 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.
Signé : Par délégation du Préfet, La Directrice départementale des finances publiques de la Manche, administratrice générale des finances publiques : Danielle ROGER



DIRECCTE - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Normandie

Récépissé de déclaration du 18 janvier 2019 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP492225735 du 18 janvier 2019 - Mme POUPART

Le préfet de la Manche constate qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Manche le 17 janvier 2019 par Madame Céline POUPART en qualité de Gérante, pour l'organisme POUPART Céline dont l'établissement principal est situé 26 route du château d'eau 50210 OUVILLE et enregistré sous le N° SAP492225735 pour les activités suivantes : Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) : • Entretien de la maison et travaux ménagers . • Petits travaux de jardinage ; • Travaux de petit bricolage ; • Soins d'esthétique à domicile des personnes dépendantes ; • Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses) ; • Livraison de repas à domicile ; • Collecte et livraison à domicile de linge repassé ; • Livraison de courses à domicile ; • Assistance informatique à domicile ; • Assistance administrative à domicile ; • Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante ; • Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux).

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable. Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail. Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : La Directrice adjointe de l'unité départementale Manche de la DIRECCTE : M.N. MARIGNIER



Récépissé de déclaration du 21 janvier 2019 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP809685753 - Mme JOLY

Le préfet de la Manche constate qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Manche le 18 janvier 2019 par Monsieur Emmanuel JOLY en qualité de Entrepreneur Individuel, pour l'organisme JOLY Emmanuel dont l'établissement principal est situé 61 Rue d'Argouges 50200 GRATOT et enregistré sous le N° SAP809685753 pour les activités suivantes Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) : - Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable. Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail. Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : La Directrice adjointe de l'unité départementale Manche de la DIRECCTE : M.N. MARIGNIER



Récépissé de déclaration modificative du 28 janvier 2019 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP478025943 - M. ADAM

Le préfet de la Manche constate qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Manche le 25/01/2019 par Monsieur ADAM Laurent en qualité de chef d'entreprise, pour l'organisme ESPACES VERTS ET TERRASSEMENT LAURENT ADAM dont l'établissement principal est situé 44, Hameau Les Poitevins – 50700 SAUSSEMESNIL et enregistré sous le N° SAP478025943 pour l'activité suivante :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) : • Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable. Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail. Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : La Directrice Adjointe de l'unité départementale Manche de la DIRECCTE : M.N. MARIGNIER



DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Arrêté n° SRN/UAPPPA/ 2018-01433-051-001 du 23 janvier 2019 autorisant la capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'espèces animales protégées amphibiens Groupe Ornithologique Normand

Considérant que le Groupe Ornithologique Normand (GONm) est une association de protection de la nature, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique en 1991 ;

Considérant que le GONm a trois grands types d'activités : Observer et étudier les oiseaux sauvages de Normandie dans leur milieu, Protéger les oiseaux et leurs habitats, Initier et sensibiliser le plus grand nombre à l'ornithologie.

Considérant que le GONm est gestionnaire d'une trentaine de réserves parmi lesquelles, la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des marais de la Taute dont il est aussi le propriétaire ;

Considérant que les opérations d'inventaires entrent dans le cadre du plan de gestion de la RNR ;

Considérant que la capture temporaire est nécessaire à la parfaite identification des espèces ;
Considérant que la DREAL utilise l'Outil de diffusion de l'information naturaliste (ODIN) de l'Observatoire de la biodiversité de Normandie (OBN), pour répondre à l'obligation née de l'article L124-2, du code de l'environnement, de mise à disposition des données environnementales ;
Considérant qu'il y a donc lieu d'y verser les données environnementales ainsi acquises ;
Considérant qu'il est donc possible, dans les conditions fixées par cet arrêté de dérogation d'autoriser le GONm à procéder à la capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'amphibiens ;
Art. 1 : Bénéficiaire et espèces concernées - Le Groupe Ornithologique Normand (GONm), domicilié 181 rue d'Auge – 14000 CAEN, représenté par son président, est autorisé à procéder à des captures temporaires avec relâcher immédiat sur le site même de capture de spécimens de : tous amphibiens, présents ou susceptibles d'être présents dans la Manche pour des opérations d'inventaires dans le cadre du plan de gestion de la RNR des marais de la Taute.
Art. 2 : Champ d'application de l'arrêté - La dérogation pour capture temporaire avec relâcher sur place n'est accordée au GONm que dans le cadre du plan de gestion de la RNR.
Art. 3 : Durée de la dérogation - La dérogation pour capture temporaire avec relâcher sur place prend effet à compter de la notification du présent arrêté et s'éteindra le 31 décembre 2021.
Art. 4 : Personnes habilitées - Les personnes habilitées à la capture des amphibiens appartiendront au personnel du GONm. La direction du GONm désignera nommément ces personnes et désignera une personne référente. La personne référente aura pour mission, avant les opérations d'inventaire, de s'assurer d'un niveau de formation suffisant du personnel pour la détermination des amphibiens, les techniques de capture et de manipulation et la connaissance des protocoles sanitaires. Pendant la période d'inventaire, la personne référente aura pour mission de s'assurer de la bonne mise en œuvre des techniques d'inventaires et du protocole sanitaire. Cette dérogation n'est pas valable pour les activités personnelles des salariés hors cadre professionnel.
Art. 5 : Captures - Les captures d'amphibiens seront faites à l'épuisette, au troubleau, à la nasse ou par toute autre modalité non vulnérante. En cas d'utilisation de nasse ou de piège, ceux-ci devront être visités au moins une fois par jour et les animaux piégés remis en liberté. Des mesures particulières d'hygiène devront être prises afin de réduire les risques de dissémination d'agents infectieux et parasitaires chez les amphibiens lors des interventions sur le terrain. Notamment la désinfection du matériel de capture, des bottes et des mains après chaque session de capture. Le protocole retenu devra être conforme aux préconisations de la Société Herpétologique Française. Le présent arrêté autorise le prélèvement dans la nature d'animaux trouvés morts. Le prélèvement pourra correspondre à tout ou partie du spécimen, notamment pour la recherche et la détection de l'agent infectieux de type « chytride ». Le laboratoire retenu pour ces analyses est le laboratoire LECA du Professeur Miaud de l'Université de Savoie (UMR CNRS 5553) au Bourget du Lac (73376). Toutefois, et après accord préalable de la DREAL, d'autres laboratoires pourraient venir en complément ou en substitution du laboratoire LECA. Une copie du présent arrêté devra accompagner les spécimens pour analyse et pour justifier de leur prélèvement, transport, détention et utilisation réguliers. Le présent arrêté n'autorise aucun prélèvement définitif d'animaux vivant (œuf, larve, têtard, juvénile,...).
Art. 6 : Rapports et compte-rendus - Le GONm établira en fin d'année, un rapport d'activité détaillant les activités menées sous couvert du présent arrêté. Ce rapport sera adressé en deux exemplaires sur support papier et un exemplaire numérique à la DREAL. Le rapport devra comprendre, a minima la description, la qualification et la quantification du peuplement batrachologique. Le rapport dressera la liste des intervenants ainsi que leurs qualifications et, le cas échéant, les formations préalables. Les données brutes environnementales obtenues sous couvert de cette dérogation seront communiquées à l'OBN dans le format standard d'échange des données naturalistes pour intégration à ODIN. L'ensemble des données obtenues dans le cadre de cette dérogation et transmises à la DREAL deviendront des données publiques. Elles seront versées à la plate-forme partagée des données naturalistes de l'OBN et seront diffusées selon les règles applicables aux données publiques du SINP régional. La transmission des données environnementales brutes et leur diffusion sous forme de données publiques n'obèrent pas le droit d'auteur attaché à ces données.
Art. 7 : Suivi et contrôles administratifs - Conformément aux articles L.171-1 et suivants du code de l'environnement, relatifs aux contrôles administratifs et mesures de police, les fonctionnaires et agents chargés des contrôles sont habilités à vérifier la bonne mise en œuvre de la présente autorisation. Les contrôles pourraient porter sur : le respect de l'ensemble des conditions d'octroi de la dérogation, les documents de suivis et les bilans.
Art. 8 : Modifications, suspensions, retrait - L'arrêté de dérogation pourra être modifié, suspendu ou retiré si l'une des obligations faites au GONm n'était pas respectée. La modification, la suspension ou le retrait ne feront pas obstacle à d'éventuelles poursuites, notamment au titre de l'article L.415-1 à 6 du code de l'environnement. En tant que de besoin, les modifications prendront la forme d'un avenant ou d'un arrêté modificatif et seront effectives à la notification de l'acte.
Art. 9 : Droits des tiers - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. En particulier, cet arrêté ne vaut pas autorisation de pénétration dans des propriétés closes relevant de la loi du 29 décembre 1892 modifiée, ou de la loi n° 43.374 du 08 juillet 1943.
Art. 10 : Exécution et publicité - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche et sur le site internet de la DREAL, et sera adressé, pour information à la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche, aux services départementaux de l'office national pour la chasse et la faune sauvage et de l'agence française de la biodiversité et à l'observatoire de la biodiversité de Normandie-SINP.
Signé : par le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricole

Arrêté du 16 janvier 2019 de composition du comité technique spécial départemental de la Manche

Art. 1 : sont nommés membres du comité technique spécial départemental de la Manche à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2022.

EN QUALITE DE MEMBRES TITULAIRES

Au titre de représentants de l'administration

- Madame Nathalie VILACÉQUE, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Manche
- Monsieur Giacomo BOURRÉE, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Manche

Au titre de représentants des personnels

Pour la fédération syndicale unitaire (FSU) : M. Jérôme DUTRON, professeur des écoles ; Mme Virginie LAISNÉ, professeure des écoles ; M. Pascal ROGER, professeur certifié ; Mme Martine QUESNEL, professeure certifiée

Pour le syndicat général de l'Éducation nationale – confédération française démocratique du travail (SGEN – CFDT) : M. Richard VIAUX, professeur des écoles ; Mme Véronique SPANGENBERG, professeure des écoles

Pour le syndicat solidaire unitaire démocratique éducation (SUD Education) : M. Hervé JUBIN, professeur des écoles

Pour la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – force ouvrière : M. Olivier LACHÈVRE, professeur des écoles

Pour l'union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Education) : M. Pascal LEBARBIER, professeur des écoles ; M. Nicolas LEMARCHAND, professeur des écoles

EN QUALITE DE MEMBRES SUPPLEANTS

Au titre de représentants des personnels

Pour la fédération syndicale unitaire (FSU) : Mme Sandrine AUBRY, professeure des écoles ; M. Mikaël HABERT, professeur certifié ; M. Emmanuel KNOSP, professeur certifié ; Mme Anne MAHIEU, professeure des écoles

Pour le syndicat général de l'Éducation nationale – confédération française démocratique du travail (SGEN – CFDT) : Mme Anne-Gaëlle BOULLAND, professeure des écoles ; Mme Séverine FENOULLIÈRE, directrice de CIO

Pour le syndicat solidaire unitaire démocratique éducation (SUD Education) : Mme Karine LETOUZÉ, professeure des écoles

Pour la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – force ouvrière : Mme Cécile RENARD, professeure certifiée

Pour l'union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Education) : M. Thierry DESVALLEES, professeur agrégé ; Mme Savannah LEQUART, professeure des écoles

Signé : L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Manche : Nathalie VILACÈQUE



Arrêté du 23 janvier 2019 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale

Article 1 : Le conseil départemental de l'éducation nationale est composé comme suit :

Représentants des collectivités territoriales

Représentants de la Région

Membre titulaire

Mme Anne-Marie

Membre suppléant

COUSIN M. Pascal MARIE

Représentants du Département

Membres titulaires

Mme Christine LEBACHELEY

conseillère départementale du Val-de-Saire

Mme Martine LEMOINE

conseillère départementale de Villedieu-les-Poêles

Monsieur Jean LEPETIT

conseiller départemental du Val-de-Saire

Mme Carine MAHIEU

conseillère départementale de Saint-Hilaire-du-Harcouët

Mme Yveline DRUEZ

conseillère départementale de La Hague

Membres suppléants

M. Jean-Claude HEURTAUX

conseiller départemental de Quettreville-sur-Sienne

Madame Maryse LE GOFF

conseillère départementale de Carentan

Mme Françoise LEROSSIGNOL

conseillère départementale de Bricquebec

Mme Karine DUVAL

conseillère départementale de Cherbourg-Octeville 2

Mme Anna PIC

conseillère départementale de Cherbourg-Octeville 1

Représentants des Communes

Membres titulaires

Mme Maryvonne RAIMBEAULT

maire de Saint-Clair-sur-Elle

M. Hubert LEFEVRE

maire de Rauville-la-Bigot

M. Erick GOUPIL

maire d'Isigny-le-Buat

M. Benoit ARRIVÉ

maire de Cherbourg-en-Cotentin

Membres suppléants

M. Henri-Paul TRESSEL

maire de Bourgvallées

M. Yves HENRY

maire de Virandeville

M. Alain NAVARRET

maire de La Haye-Pesnel

M. Jean-Pierre MAUQUEST

maire de Montebourg

Représentants des personnels titulaires de l'État

Membres titulaires

pour la FSU

M. Jérôme DUTRON

Mme Martine QUESNEL

M. Pascal ROGER

Mme Virginie LAISNÉ

pour le SGEN-CFDT

M. Richard VIAUX

Mme Valérie LEVAVASSEUR

pour SUD-Éducation

Mme Florence DESRAMÉ

M. Hervé JUBIN

pour l'UNSA-Éducation

M. Nicolas LEMARCHAND

pour FNEC-FP-FO 50

Mme Patricia ESNOUF

Représentants des usagers

pour la FCPE

Membres titulaires

Mme Agnès DAUDINET

M. André CALVEZ

M. Stéphane GALLIS

Mme Nathalie GIRARD

M. Sébastien GOHIN

Mme Déborah HAMEL

Mme Nicole PAUL

Pour les Associations complémentaires de l'enseignement public

Membre titulaire

Mme Maryvonne KARDJADJ

Membre suppléant

Mme Françoise FOSSEY

Personnalités qualifiées dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel

Membres titulaires

M. Patrice CADOR

Membres suppléants

M. Jean-Louis HARDY

Mme Geneviève LEBLACHER

Mme Hélène de QUIÉVRECOURT

Délégués Départementaux de l'Education Nationale (à titre consultatif)

Membre titulaire
M. Alain LOISEL

Membre suppléant
M. Jean Claude NEEL

Art. 2 : En application des dispositions de l'article R 235-6 du code de l'éducation, la durée du mandat des membres titulaires et suppléants est de trois ans à compter du 7 juin 2017.

Signé : Pour le préfet et par délégation, L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Manche :
Nathalie VILACÈQUE

**Maison d'arrêt de Cherbourg*****Délégation MB/RC/ID/6-2019 du 24 janvier 2019 - liste des personnes habilitées à procéder à un écrou ou une levée d'écrou (Annule et remplace la précédente)***

Je soussignée, Madame Marilyn BENOOT, Chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Cherbourg-Octeville, conformément à l'article D.148 et D.149 du CPP autorise en cas de nécessité, par délégation, la mise sous écrou et la levée d'écrou aux agents désignés ci après :

Monsieur Rémy CARRIER, Capitaine, Adjoint au Chef d'établissement ; Monsieur François CHEVAILLER, Lieutenant ; Monsieur Jean-Charles JUBIN, 1er surveillant ; Monsieur Jean-Claude LAMY, 1er surveillant ; Monsieur Jérôme CHAMBRILLON, 1er surveillant

Signé : P/Le Chef d'Etablissement empêché, L'adjoint au chef d'établissement : Rémy CARRIER

***Délégation de signature du 24 janvier 2019 en vertu des dispositions du code de procédure pénale (R.57-6-24 et R.57-7-5) aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :***

Délégués :

1. Adjoint au chef d'établissement : Monsieur Rémy CARRIER, capitaine
2. Chef de détention : Monsieur François CHEVAILLER, Lieutenant
3. Adjoint au chef de détention : Monsieur Jérôme CHAMBRILLON, 1^{er} surveillant
4. Premiers surveillants : Monsieur Jean-Charles JUBIN, Monsieur Jean-Claude LAMY,
* Décret 2013-368 du 30 avril 2013 – Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP

Décisions concernées	Articles	1	2	3	4
Organisation de l'établissement					
Adaptation du règlement intérieur type	R.57-6-18	X			
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R.57-6-24 et D.277	X	X		
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D.276	X	X	X	
Vie en détention					
Elaboration du parcours d'exécution de la peine	717-1	X			
Désignation des membres de la CPU	D.90	X			
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R.57-6-24	X	X	X	X
Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D.92	X			
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	X	X	X	X
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	X	X	X	X
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'US	D.370	X	X	X	X
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D.446	X	X	X	
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule (en établissement pour peine), en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération (ancien D.449)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 46 RI	X			
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes (ancien D.259)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 34 RI	X			
Interdiction du port de vêtements personnels par une personne détenue (pour raisons d'ordre, sécurité et hygiène)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 10 RI	X	X	X	
Opposition à la désignation d'un aidant	R.57-8-6	X			
Mesures de contrôle et de sécurité					
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D.266	X	X	X	
Mise en œuvre des mesures de contrôle pour les personnes accédant à l'établissement	R.57-6-24	X	X	X	X
Utilisation des armes dans les locaux de détention	D.267	X			
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion (ancien D.273)	R.57-6-24	X	X	X	X
Contrôle et Retenue d'équipement informatique (ancien D.449-1)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 RI	X			
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (ancien D.459-3)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 20 RI	X	X	X	
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R.57-7-79 et R.57-6-24	X	X	X	X
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R.57-7-82	X	X	X	
Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (ancien D.283-4)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 III RI	X			
Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue (ancien D.283-3)	R.57-6-24	X	X	X	X
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif	D.308	X	X	X	X
Discipline					
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18 et R.57-7-5	X	X	X	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22 et R.57-7-5	X	X	X	X

Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X	X	X	
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	X	X	X	
Elaboration du tableau de roulement des assesses extérieurs	R.57-7-12	X	X	X	
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur	D.250	X	X		
Désignation des membres assesses de la commission de discipline	R.57-7-8	X	X	X	
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	X	X	X	
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R.57-7-54 à R.57-7-59	X	X	X	
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	X	X	X	
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25	X	X	X	
Gestion du patrimoine des personnes détenues					
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D.122	X	X	X	
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D.330	X	X	X	
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible(ancien D. 421)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI	X	X	X	
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif (ancien D. 395)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 14 II RI	X	X	X	
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes titulaires ou non d'un permis permanent de visite (ancien D. 422)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI	X	X	X	
Autorisation pour une personne condamnée à recevoir des subsides pour une dépense justifiée par un intérêt particulier	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI + art 45 RI	X	X	X	
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D.332	X	X	X	
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire (ancien D. 337)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 24 III RI	X	X	X	X
Autorisation de remise à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids (ancien D. 340)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 24 IV RI	X	X	X	
Achats					
Fixation des prix pratiqués en cantine (ancien D. 344)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 25 RI	X			
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine (ancien D. 343)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 25 RI	X	X	X	
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur téléphonique ou un téléviseur individuel (ancien D. 444)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 IV RI	X	X	X	
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique (ancien D.4491)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CCP- Art 19 RI	X			
Relations avec les collaborateurs du Service Public Pénitentiaire					
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D.389	X	X	X	
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D.390	X	X	X	
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D.390-1	X	X	X	
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement	D.388	X			
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D.446	X	X	X	
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP	R.57-6-14	X			
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé et proposition de retrait de l'agrément	R.57-6-16	X			
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison (ancien D. 476)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 33 RI	X			
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D.473	X	X	X	
Organisation de l'assistance spirituelle					
Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	R.57-9-5	X	X	X	
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R.57-9-6	X	X	X	X
Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	R.57-9-7	X	X	X	X
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D.439-4	X	X	X	

Visites, correspondance, téléphone					
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 57-6-5	R.57-6-5	X	X	X	
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R.57-8-10	X	X	X	
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice autres que les avocats (ancien D. 411)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 28 RI	X			
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R.57-8-12	X	X	X	
Retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R.57-8-19	X	X	X	
Autorisation-refus-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées			X	X	
Entrée et sortie d'objets					
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D.274	X	X	X	
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet (ancien D. 430)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 32 I RI	X	X		
Autorisation de recevoir des colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par voie postale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite (ancien D. 431)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 32 II RI	X	X	X	
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles (ancien D. 443-2)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 III RI	X	X	X	
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R.57-9-8	X	X	X	
Activités					
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale (ancien D. 436-2)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 17 RI + Art 18 RI	X	X	X	
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D.436-3	X			
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues	R.57-9-2	X	X		
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D.432-3	X			
Déclassement ou suspension d'un emploi	D.432-4	X	X	X	
Administratif					
Certification conforme de copies de pièces et légalisation de signature	D.154	X	X		
Divers					
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	X	X	X	
Modification, sur autorisation du JAP, des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir	712-8 D.147-30	X	X		
Retrait, en cas d'urgence, et notification de la décision de retrait, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné	D.147-30-47 D.147-30-49	X	X		
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	X	X		
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE	D.32-17	X	X		

Signé : P/Le Chef d'Etablissement empêché, L'adjoint au chef d'établissement : Rémy CARRIER



Tribunal Administratif

Décision du 22 janvier 2019 - Regroupement de chambres

Considérant qu'il y a lieu de fixer le groupement des chambres en formation réunie au Tribunal administratif de Caen comme suit :

Art. 1 : Pour le jugement des requêtes de la première chambre, la première et la troisième chambres forment le groupement.

Art. 2 : Pour le jugement des requêtes de la deuxième chambre, la première et la troisième chambres forment le groupement.

Art. 3 : Pour le jugement des requêtes de la troisième chambre, la troisième et la première chambres forment le groupement.

Art. 4 : La présente décision sera transmise au préfet du Calvados et aux préfets de la Manche et de l'Orne, pour publication au recueil des actes administratifs.

Art. 5 : Le président du Tribunal administratif de Caen est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le président du tribunal administratif de Caen : R. LE GOFF



Décision du 22 janvier 2019 portant délégation de signature à Mme BRIEX - 3ème chambre

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Marianne BRIEX, première conseillère, à l'effet de signer les mesures d'instruction prévues aux articles R. 611-7, R. 611-7-1, R. 611-8-1, R. 611-8-5, R. 611-11, R. 612-3, R. 612-5, R. 613-1, R. 613-1-1 et R. 613-4 du code de justice administrative.

Art. 2 : La présente décision sera notifiée à Mme Marianne BRIEX, affichée dans les locaux du tribunal et transmise au préfet du Calvados, de la Manche et de l'Orne, pour publication au recueil des actes administratifs.

Signé : Le Vice-Président du Tribunal Administratif de Caen, Président de la 3ème chambre : X. MONDÉSERT



Décision du 22 janvier 2019 portant délégation de signature à Mme SAINT-MACARY - 3ème chambre

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Marguerite SAINT-MACARY, premier conseiller, à l'effet de signer les mesures d'instruction prévues aux articles R. 611-7, R. 611-7-1, R. 611-8-1, R. 611-8-5, R. 611-11, R. 612-3, R. 612-5, R. 613-1, R. 613-1-1 et R. 613-4 du code de justice administrative.

Art. 2 : La présente décision sera notifiée à Mme Marguerite SAINT-MACARY, affichée dans les locaux du tribunal et transmise au préfet du Calvados, de la Manche et de l'Orne, pour publication au recueil des actes administratifs.

Signé : Le Vice-Président du Tribunal Administratif de Caen, Président de la 3ème chambre : X. MONDÉSERT